

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 Janvier 2016

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 21 Janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille seize, le vingt-sept du mois de Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni Salle Bauweraerts, Rue Joël Braems, en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire**.

Etaient présents : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Denis TONNEL, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGES, Emilie BOULET, Eric GILLET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE,

Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés :

Catherine JONCQUEZ ayant donné pouvoir à Joëlle LONGUEVAL
François ROCHET ayant donné pouvoir à Françoise GOUBE (Arrivé en cours de séance)
René HODEN ayant donné pouvoir à Luigi CICERO

Etaient absentes :

Christine MASSY
Fanny DUPONT

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, André NONCLERCQ, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, Sylvie RYCKEBOER, Chantal BEDOY, Peggy DEPREZ, Fanny GHETTEM, Christine MAHMOUDI, Nathalie OGET, Bruno REYDET, Frédéric CHAUDY, Sébastien BOURGEOIS, Xavier DELOBEL, Lucie CROES, Martine SEINGIER, José BLANCHARD, Jean-Claude LECLERCQ.

Avant de démarrer ce Conseil, je voudrais en votre nom adresser à Sophie ROCHER, toutes nos condoléances pour le décès de sa maman. Je me fais votre interprète pour lui adresser toutes nos pensées et notre amitié.

--- oOo ---

PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal et** constate que le **quorum** est atteint et que le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme **secrétaire de séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015**. Il est adopté à l'unanimité.

---oOo---

Monsieur le Député-Maire présente les **décisions municipales** tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

FINANCES

Le 1^{er} Décembre 2015 : modification des modes de recouvrement et fixation de l'indemnité de responsabilité du régisseur de la régie de recettes «Accueil-Enfance et Jeunesse». (2015_12_N°0058 DEC)

ENSEIGNEMENT

Le 11 Décembre 2015 : classes de découverte : fixation des tarifs pour l'année 2015/2016, sous forme de pourcentage du prix de revient, modulé selon le lieu de résidence et les revenus des familles. (2015_12_N°0062 DEC)

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 15 Janvier 2016 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 122,93 euros correspondant au sinistre survenu le 12 mai 2015

(dégradations involontaires sur une vitre au niveau de la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville). (2016_01_n°0004_DEC)

Le 13 Janvier 2016 : Travaux de revêtements de sols et de peintures intérieures, extérieures et revêtements muraux : conclusion de marchés de travaux attribués à DFINITIONS (lot1) et FERRANTELLI (lot2) pour une estimation annuelle d'un montant maximal de 95.000 euros TTC par lot. (2016_01_n0003_DEC)

Le 14 Janvier 2016 : Décision d'ester en justice suite à la requête en annulation déposée le 6 Janvier 2016, par Madame Véronique SPILLEMAEKER, domiciliée 932 Avenue de la République à Marcq-en-Baroeul, représentée par Maître Emilie CHEVAL de la SELARL DHONTE & Associés à l'égard de la Déclaration Préalable N° 059 378 15 O 0272 en date du 5 Novembre 2015. (2016_01_n0002_DEC)

Le 4 Janvier 2016 : acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 450,05 euros correspondant au sinistre survenu le 10 mai 2015 (dégradations involontaires sur la borne de branchement électrique située Boulevard Clemenceau). (2016_01_n0001_DEC)

Le 21 Décembre 2015 : conclusion d'un marché de fourniture et pose de matériel professionnel de cuisine pour une durée d'un an reconductible une fois un an, attribué à la Société COFRINO, PA de la Cessoie, 151 Rue Simon Volland à LAMBERSART, pour un montant annuel estimé à 170.000,00 euros HT. (2015_12_N°0064 DEC)

Le 16 Décembre 2015 : Signature d'un contrat de location pour un véhicule de marque RENAULT sur une période de vingt-six mois auprès de la Société DIAC Location, dont le siège est à Noisy-le-Grand (93168), 14 Avenue du Pavé-Neuf avec un montant mensuel de 724,53 euros TTC. (2015_12_N°0063 DEC)

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord.

--- oOo ---

Conformément à l'Article 15 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** propose d'inscrire un **rapport supplémentaire** à l'ordre du jour relatif à l'acquisition d'un terrain correspondant au Quai Jean-Paul HOFMANN. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 Octobre 2015, a décidé de dénommer Quai Jean-Paul HOFMANN l'espace de promenade en bordure de la Marque qui assure la liaison entre la placette au bas de la passerelle et celui correspondant à l'intersection entre la Rue du Quai et la Rue Faidherbe. Il convient aujourd'hui d'envisager la cession au profit de la Ville du foncier correspondant. Cet espace appartient aujourd'hui à l'Association Syndicale des propriétaires de Marcq Cœur de Ville mise en place par la SCI Projectim Marcq Cœur de Ville dont le siège est à PUTEAUX, son représentant légal est la Société SIGLA.

«La cession doit intervenir bien sûr à titre gratuit et je vous demande si vous êtes d'accord pour étudier cette délibération et approuver le principe de l'acquisition à titre gratuit.»

Monsieur le Député-Maire passe la parole à Françoise GOUBE.

« Cette rétrocession à la Ville aura pour avantage de permettre la création d'une promenade. La Ville récupérant les espaces verts, ils seront ouverts à tous. Nous aurons au pied de l'immeuble, une promenade complètement aménagée et nous souhaiterions que cette promenade à terme aille jusqu'à l'écluse. D'ailleurs est inscrite au PLU, une réserve prise entre le quai Faidherbe et l'écluse justement pour avoir une unité et que nous puissions gérer l'ouverture au public ».

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0028_DEL est adoptée à l'unanimité

--- oOo ---

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DISCUSSION DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATIONS	Intervenants	Page
Monsieur le Maire		
2016_01_N°0001 : Retrait de délégation d'adjoint – application de l'article l2122-18 du code général des Collectivités Territoriales et suppression du poste concerné	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	7 à 10
2016_01_n°0002 : Renouvellement des représentants de la municipalité au sein du SIVOM Alliance Nord-Ouest	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE	11 à 13
2016_01_n°0003 : Approbation par la Ville de Marcq-en-Baroeul du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges pour les compétences «aménagement numérique, aires de stationnement et cheminements doux»		
2016_01_n°0004 : Métropole Européenne de Lille : Communication du rapport d'activité 2014 accompagné du Compte Administratif		

2016_01_n°0005 : Métropole Européenne de Lille : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public en matière d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014		
2016_01_n°0006 : Métropole Européenne de Lille : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en matière d'eau potable - Exercice 2014		
2016_01_n°0007 : Métropole Européenne de Lille Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en matière d'assainissement - Exercice 2014		
2016_01_n°0008 : Dissolution du Syndicat Intercommunal Gens du Voyage	Philippe HARQUET	13
<u>COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION</u> Sophie ROCHER		
2016_01_n°0009 : Ecole Péguy : Année scolaire 2016 /2017 - attribution d'une subvention exceptionnelle pour la création d'un spectacle de théâtre		
2016_01_n°0010 : Médiathèque La Corderie : demande de subvention auprès de l'Etat pour l'automatisation du système de prêt - retour des documents	Sophie ROCHER Odile VIDAL-SAGNIER Martine ROUSSEL-VANHEE	14-15
2016_01_n°0011 : Médiathèque La Corderie : vente de livres et CD sortis des collections		
2016_01_n° 0012 : Recours au mécénat dans l'action publique locale : validation d'un modèle de convention	Monsieur le Maire Sophie ROCHER Odile VIDAL-SAGNIER Martine ROUSSEL-VANHEE	15-16
<u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE</u> Pascal LHERBIER		
2016_01_n°0013 : Vote du Budget Primitif 2016	Monsieur le Maire Alain CHASTAN Philippe HARQUET Sylvie GODDYN Martine ROUSSEL-VANHEE	17 à 34

2016_01_n°0014 : Fixation des taux de la fiscalité locale	Monsieur le Maire	35
2016_01_n° 0015 : BP 2016 - Budget Hippodrome et activités diverses		17 à 34
2016_01_n°0016 : BP 2016 - Budget Spic Cinéma		17 à 34
2016_01_n° 0017 : Ferme aux Oies – Nouvelles modalités de la tarification 2016		
<u>ENSEIGNEMENT ET ACTIONS EDUCATIVES</u> Joëlle LONGUEVAL		
2016_01_n°0018 : Ecole Méliès : année scolaire 2015/2016 - attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Wormhout par l'école maternelle Georges Méliès		
2016_01_n°0019 : Ecole Saint Christophe : année scolaire 2015/2016 - attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte en Haute-Savoie	Monsieur le Maire Martine ROUSSEL-VANHEE	35-36
2016_01_n°0020 : Année scolaire 2016/2017 – Carte scolaire	Joëlle LONGUEVAL Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE	36 à 39
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE		
2016_01_n°0021 : Demande de subvention pour des travaux d'enfouissement et de mise en technique discrète des réseaux concessionnaires et d'éclairage public – Quartier des Hautes-Loges phase n°2, rue de Hurtevent, rue Louis Braille, rue Jacques Lacascade, rue du Quesne et rue Edouard Schwoob	Françoise GOUBE	39-40
2016_01_n°0022 : Pavé Stratégique – Transfert à la Ville des promesses de vente consenties à la Société DECATHLON – rectificatif		
2016_01_n°0023 : Acquisition d'une licence de débit de boissons (IV)		

2016_01_n°0028 : Acquisition du terrain correspondant au quai «Jean-Paul HOFMANN»	Françoise GOUBE	4
<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN		
2016_01_n°0024 : Accompagnement dans l'Emploi – Contrat Unique d'Insertion	Alain CHASTAN Philippe HARQUET Martine ROUSSEL-VANHEE	40-41
<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u> Pierre VERLEY		
2016_01_n°0025 : Mutualisation de projets numériques avec d'autres communes de la Métropole		
<u>ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES</u> Jean-Louis MUNCH		
2016_01_n°0026 : Signature du contrat de mixité sociale	Monsieur le Maire Jean-Louis MUNCH Odile VIDAL-SAGNIER Sylvie GODDYN	41-42
2016_01_n°0027 : Participation financière à une opération de création de logements locatifs à vocation sociale, angle des rues Briqueterie/Dunant		43

- **2016_01_N°0001_DEL : Retrait de délégation d'adjoint – application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et suppression du poste concerné**

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL** : *«Je ne souhaitais pas m'inscrire dans le débat concernant votre décision, Monsieur le Député-Maire, de retirer une délégation d'adjoint à un élu de la majorité municipale, mais vous comprendrez que je souhaite malgré tout donner mon avis sur mon positionnement :*

La première raison est que lors de l'installation du conseil municipal et de l'attribution des postes d'adjoints en mars 2014, je n'ai pas voté pour la répartition que vous avez présentée, celle-ci ayant été faite en interne au sein de votre groupe. Et c'est tout à fait normal. Aujourd'hui, je ne veux donc pas servir d'arbitre dans vos querelles partisans.

La deuxième raison est qu'à la lecture de la presse ce matin, il semblerait que le désaccord porte également sur une candidature au poste de délégué de la circonscription au sein du parti «Les Républicains». Je ne veux pas voter dans le cadre de primaires, je sous-entends des élections primaires chez «Les Républicains», de ce fait, je ne prendrai pas part au vote. »

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL et passe la parole à Monsieur HARQUET :

«La délibération de ce soir qui nous est proposée nécessite quand même quelques explications que nous n'avons pas eues en direct par Monsieur le Maire mais que nous avons eues dans la presse d'aujourd'hui. J'entends bien qu'il s'agirait d'une bisbille partisane, mais, tout de même. Nous avons quand même besoin de comprendre dans la mesure où c'est un adjoint qui en 4^{ième} place dans l'ordre des adjoints qui au précédent mandat était en 10^{ième} position et qui s'est donc vu conforté dans l'ouverture de ses fonctions dans ce nouveau mandat. Ainsi, un adjoint reconnu par tous comme un bon soldat présent à vos côtés depuis plus de 10 ans, ne serait plus en capacité de prendre en charge un certain nombre de dossiers de la Ville le 11 Janvier 2016 à moins que vous ayez pris une humeur due à l'air parisien ou Monsieur SARKOZY a congédié Madame KOSCIUSKO-MORIZET par mimétisme peut-être. Avouez que tout cela nous interpelle. A défaut de pouvoir apprécier exactement si le motif est réellement en lien avec l'intérêt de la bonne marche de la commune. Ainsi, vous nous proposez de supprimer un poste d'adjoint. Cela répond partiellement à nos souhaits de réduire le nombre d'adjoints pour des raisons budgétaires mais aussi parce que l'articulation de certaines délégations nous laisse perplexe, nous l'avons déjà dit lors de l'installation de ce Conseil en mars 2014. Je n'y reviens pas. Pour autant, à l'heure où tout le monde doit être pleinement mobilisé pour le commerce, pour l'artisanat, pour l'emploi et à plus forte raison pour l'emploi, ne pensez-vous pas que cela mérite un adjoint et une personne dédiée à plein temps plutôt que de faire un saupoudrage sur des adjoints autres qui ont déjà bien à faire ? J'ajoute que nous perdrons ainsi un représentant au Sivom qui était en charge de l'apprentissage et quand on sait toute l'importance que ce dossier a, on peut regretter que l'on soit obligé en début de course déjà de changer de cheval. Voilà, en tout état de cause, j'ai vu que vous aviez déjà pris note de tout cela mais nous avons demandé un vote à bulletin secret que ce soit pour cette délibération comme pour la suivante. Je vous remercie».

Monsieur le Député-Maire remercie Philippe HARQUET et passe la parole à Sylvie GODDYN :

«Je regrette que vous nous donniez pas un peu d'explications parce que cette délibération est quand même assez avare d'information sur la disgrâce que connaît Monsieur TONNEL. Moi, quand j'ai vu cette délibération, je me suis posée légitimement des questions : est-ce qu'il avait fauté dans sa délégation au commerce, on n'a pas d'information. Ce que je regrette c'est que cette délégation soit supprimée. Elle faisait partie de vos priorités électorales, vous aviez dit que vos priorités c'était le commerce, l'artisanat, le développement économique, vous l'avez même gardé cette

compétence puisque normalement elle doit être transférée et qu'aujourd'hui vous souhaitez supprimer cette délégation, je trouve que compte tenu de ce que j'ai lu ce matin dans la presse, il s'agit bien d'une querelle politique et que c'est donc l'intérêt particulier qui passe au-dessus de l'intérêt général et les commerçants, les artisans, le développement économique vont être les victimes collatérales de votre décision. C'est la raison pour laquelle, nous ne participerons pas au vote, ni sur cette délibération, ni sur celle sur le Sivom».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame GODDYN et passe la parole à Monsieur TONNEL :

«La délibération qui est soumise à votre vote ce soir n'est pas une délibération comme les autres. Vous le savez bien. Elle concerne, vous l'avez compris, non seulement le retrait de mes délégations mais aussi mon poste d'adjoint. Je me suis déjà longuement exprimé dans la presse, je ne reviendrai donc pas sur le processus qui a abouti à cette situation. Cependant, il me faut à nouveau affirmer de manière claire et forte, que j'ai rempli mes fonctions d'adjoint avec détermination, efficacité et toujours dans les services que nous devons rendre aux Marcquoises et aux Marcquois. Alors, bien sûr, on pourra trouver des motifs, et il y en a eu cette semaine pour justifier ce retrait mais on ne pourra pas tromper très longtemps ceux qui ont eu à travailler avec moi et à me rencontrer dans le cadre de mes différentes missions. C'est à vous, mes chers collègues, mes chers amis, que je m'adresse. Du moins, à une partie d'entre vous. Votre vote ce soir est important. Votre malaise est ressenti dans cette salle et certains auront peut-être du mal à obtempérer. Il faut cependant se rendre à l'évidence. Je comprends votre attitude même si elle me rend triste. En votre âme et conscience, vous pouvez donc vous prononcer. Le mois dernier, j'étais avec vous autour de cette table et je défendais la majorité municipale comme je l'ai toujours fait. Demain, ma liberté de paroles sera totale. Je resterai au service des Marcquoises et des Marcquois. Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui m'ont tout au long de cette semaine, tout au long de cette journée, et ce soir encore, témoigné leur soutien. Je tiens à remercier mon épouse et mes enfants pour qui, cette semaine, a été difficile, vous le comprendrez bien, parce que des pressions ont été exercées, vous le savez tous. Je vous remercie pour votre attention et vous espère un bon vote».

Monsieur le Député-Maire : *«Je voudrais effectivement m'exprimer à mon tour. Cela n'est jamais facile de prendre une décision comme celle que nous avons prise avec mon équipe. Mon rôle de Maire est d'être garant de la cohésion de mon équipe, comme d'autres ici, ont dû le faire dans les groupes qu'ils représentent. Monsieur HARQUET, vous vous rappellerez des épisodes que nous avons vécus à étapes successives avec votre collègue, Madame Balbina MONTEIRO. Je suis garant de la cohésion de mon équipe et ce n'est pas facile d'avoir ce rôle d'animateur, d'être juste et exigeant à la fois et d'être à l'écoute des uns et des autres pour leurs propositions formulées dans la délégation que je leur accorde. Il y a une différence entre faire partie du Conseil Municipal, être Conseiller Municipal et avoir une partie de ma délégation de Maire. Cela n'est pas de même nature et faire partie de mon*

équipe, de mon équipe rapprochée, de mon équipe d'adjoints oblige. Je ne souhaite pas entrer dans la polémique mais compte tenu de ce qui est paru dans la presse, je voudrais dire que cela fait des mois que j'alerte régulièrement Denis TONNEL sur son comportement au sein de l'équipe municipale et à l'égard de ses proches collaborateurs, qui parfois sont venus me voir. Et, les élus également, qui m'indiquent que Denis interfère sans cesse dans les délégations de ses collègues et qui s'en plaignent auprès de moi amèrement. C'est une réalité. J'en ai beaucoup parlé avec Denis, très souvent. Faire partie d'une équipe, c'est avoir l'esprit d'équipe et non pas avoir une démarche personnelle. Je lui ai fait des propositions qu'il a toutes refusées. Il n'est pas exact de dire qu'il y a eu des pressions. Je n'ai vraiment pas le sentiment que ceux qui sont intervenus auprès de lui, l'ont fait pour effectuer une pression. Qu'ils soient au sein de mon Conseil Municipal, qu'ils soient des amis de Denis, qu'ils soient parfois extérieurs à la Ville. Je n'ai pas le sentiment que Monsieur DAUBRESSE qui a pris une position dans ce dossier, ait effectué une quelconque pression sur Denis TONNEL. J'ai plutôt le sentiment qu'il se conduit en ami proche de ce dernier. C'est important de le préciser et c'est important aussi de préciser que la question de la délégation de circonscription n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Si je suis le «père» en politique de Denis TONNEL, je veux bien, mais alors un fils écoute son père et ma porte a toujours été ouverte. Je ne vois pas pourquoi on n'a pas pris l'occasion de pouvoir régler cette question. Ma porte a été ouverte jusqu'au bout. J'ai donc réuni mon équipe et une décision a été prise collectivement, après discussion entre nous. Elle n'était pas aisée. Pensez-vous que cela soit facile pour un Maire ? et je sais à quel point cela a été difficile au sein de l'équipe également. Dans la mesure où pour moi, le lien de confiance au sein de mon équipe a été rompu, nous avons décidé ensemble, après avoir pesé tous les éléments de cette décision lourde, j'en conviens, de présenter à vos suffrages aujourd'hui, cette décision qu'il va falloir voter maintenant. Elle est interne à mon Groupe. Nous en avons parlé entre nous mais, comme cela se passe parfois dans une entreprise, c'est une décision partagée et que l'on ne compte pas sur moi pour la transformer en déballage, quoiqu'il m'en coûte. Je ne l'ai jamais fait et je n'ai pas l'intention de le faire. Voilà les observations que je voulais soumettre à votre réflexion.

Nous allons, si vous le voulez bien maintenant, passer au vote à bulletin secret».

Membres en exercice = 39

Votants = 34 (Le FN et le PC ne prenant pas part au vote)
(dont trois blancs)

28 contre le maintien du 4^{ème} adjoint dans ses fonctions d'adjoint
et pour la suppression du poste d'adjoint concerné

3 pour le maintien du 4^{ème} adjoint dans ses fonctions d'adjoint

La délibération 2016_01_N°0001_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2016_01_n°0002_DEL : Renouvellement des Représentants de la Municipalité au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Alliance Nord-Ouest**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«J'imagine que cette délibération vient dans le prolongement de la délibération N°0001. Je me posais juste la question de savoir pourquoi on revotait pour les cinq représentants et pas simplement pour l'un des postes puisque l'on pourrait penser que les quatre autres, quatre titulaires et quatre suppléants qui avaient déjà été votée en mars 2014 pouvaient rester là où ils étaient mais apparemment, on en profite pour faire un nettoyage complet. Ce qui nous amène à nous poser quand même quelques questions : est-ce que cette délibération dépasse la simple délibération du 4^{ème} Adjoint. Pour autant, nous avons, nous ici, Groupe Marcq Autrement, souvent dénoncé combien le Syndicat Intercommunal sous l'impulsion de Monsieur DAUBRESSE et de vous-même a vu sa mission un petit peu détournée à des fins politiciennes contre d'autres collectivités en particulier l'ex-Communauté Urbaine de Lille, aujourd'hui bien que plus discrètement vis-à-vis de la Métropole Européenne de Lille. Aussi, nous ne souhaitons pas cautionner cette situation par notre présence dans les instances du Sivom. Nous ne souhaitons pas davantage être des alibis de ce qui ne serait alors qu'une démocratie intercommunale assez virtuelle, nous vous laissons donc savourer vos cinq places au Sivom. En revanche, nous demandons à ce que dès 2016, le montant des rémunérations des élus en particulier, les représentants de notre Ville, soit réintégré dans le budget de Marcq-en-Baroeul puisque désormais avec les nouvelles lois NOTRe, ces indemnités disparaissent tout ou partie. Je vous remercie».*

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL :** *«Excusez-moi, Monsieur le Député-Maire, Chers Collègues mais je suis vraiment très embarrassée ce soir. Je ne sais vraiment pas quoi faire et ma position est un peu délicate dans le cadre de ce renouvellement des représentants de la Ville au sein du SIVOM Alliance Nord-Ouest, et comme je l'ai indiqué par mail, conformément au Règlement Intérieur, je souhaitais présenter ma candidature au sein de cet organisme parce que je juge quand même que peut-être qu'il pourrait y avoir au sein de ce Syndicat Intercommunal qui est sous tutelle exclusive d'élus de votre Majorité, un apport venant d'autres populations qui souffrent effectivement d'un manque de formation et d'emploi. Je me considérais un peu comme l'Opposition, faisant partie de l'Opposition qui sait aussi être constructive et je savais que j'allais mettre toute mon énergie dans ce Syndicat pour travailler dans l'intérêt de tous mais je suis vraiment très très déçue, ce soir, et excusez-moi mais j'avais vraiment envie de faire partie de ce Syndicat mais aujourd'hui et à ce moment-ci de la discussion, je ne préfère pas participer au vote. Merci».*

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL et passe la parole à Monsieur TONNEL :

«Pour répondre à Madame ROUSSEL, le Sivom n'est pas composé que des Elus de Droite puisqu'il y a certaines villes qui ne sont pas de Droite au sein du Sivom, première remarque.

Deuxième remarque : Quand j'ai intégré le Sivom en tant que Vice-Président, cela a été pour moi une grande découverte parce que j'avais l'habitude, j'avais vraiment l'habitude de vivre dans notre petite ville de Marcq, petit cocon où Marcq se suffit à elle-même et c'est vrai que j'ai découvert un travail en commun avec 11 villes qui font une réunion de bureau et qui se disent comment on peut travailler ensemble et qui ont changé complètement la politique, qui ont changé complètement leur manière de faire et qui sur certains dossiers très importants, les permis de construire, ils se mettent en commun, ils les font ensemble, les achats de papier, les achats de diverses fournitures les font ensemble. Bref, ce que je souhaite puisque je ne serai plus membre du Sivom, si le Sivom bien sûr vote cette destitution puisque le Sivom devra se prononcer, je souhaite effectivement que la Ville continue cette petite avancée qu'elle a réalisée au sein du Sivom. Il y a énormément de choses à faire. Un exemple concret : la Ville de Comines a rejoint le Sivom très récemment, Deûle en Fête s'appellera bientôt, Deûle en Fête et Lys en Fête puisque vous savez que l'on aura les Fêtes de la Deûle, de la Lys jusqu'à la Marque, il n'y a qu'un trou entre les deux, c'est la Ville de Marcq et ce serait bien que ce trou soit comblé pour que de Lille à Comines on puisse lancer des grandes fêtes sur la Deûle. C'est un exemple parmi tant d'autres, il y a beaucoup de choses à faire, la Ville de Marcq doit s'ouvrir sur les autres et je pense qu'elle est en capacité de le faire. Merci».

Monsieur le Député-Maire remercie Monsieur TONNEL et apporte quelques petites observations.

«Il s'agit d'un scrutin de liste qui reprend exactement les membres précédents de la liste qui nous représentaient au sein de ce Sivom, il n'y a pas eu de modification. Simplement, je propose que Monsieur Pascal LHERBIER intègre ce Syndicat Intercommunal en sa qualité d'Adjoint chargé des Finances dans la mesure où ce Sivom dans lequel nous sommes pour une seule compétence : l'Emploi, coûte à la Ville, 300.000 euros par an. Ce ne sont pas des sommes neutres et nous devons être effectivement extrêmement vigilants sur le retour pour la Ville de Marcq-en-Baroeul. Nous devons bien examiner ce qui peut être fait soit dans une simple mutualisation entre villes, soit ce qui nécessite une structure intercommunale avec les charges qu'elle représente. Ce sont des réflexions qu'il faut avoir et qui seront conduites tout au long des mois qui viennent dans une démarche de prudence sur les engagements financiers des uns ou des autres mais également pour veiller au retour que nous sommes en droit d'attendre pour l'emploi sur la Ville de Marcq-en-Baroeul de cette structure que nous finançons très largement. Quelle est la valeur ajoutée pour la Ville de Marcq-en-Baroeul ? Ce sera une vraie question et il y aura la dimension humaine. Nous avons, nous aussi, des services qui peuvent très bien assumer ces missions. Il y aura incontestablement une réflexion à mener entre nous».

Monsieur le Député-Maire met au vote la délibération. Il précise qu'il y a, soit des bulletins blancs pour écrire les noms choisis, soit un bulletin pré-imprimé avec la liste précédente sur lequel a été ajouté le nom de Pascal LHERBIER.

Membres en exercice = 39

Votants = 32 (Le PS-Verts, FN et le PC ne prenant pas part au vote)
(dont un blanc)

31 pour la liste du Groupe Majoritaire

La délibération 2016_01_N°0002_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Nous allons poursuivre l'examen de notre Conseil Municipal. Les points suivants concernent des rapports sur lesquels il y a une demande d'intervention pour l'un d'entre eux, à savoir : la dissolution du Syndicat Intercommunal Gens du Voyage.

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Juste une petite remarque. En fait, dans le cadre de la nouvelle loi NOTRe, le Syndicat va être absorbé par la Métropole Européenne de Lille. Notre préoccupation, comme on l'a déjà évoqué en Commission, c'est de veiller à ce que la parole de Marcq-en-Baroeul puisse être quand même portée sur cette question-là, peut-être dans les commissions dans le cadre de La MEL mais de veiller à ce que l'on puisse quand même avoir cette parole-là maintenue car c'est important étant donné que l'on a des gens du voyage aussi les zones autour du SIGAL. Merci».*

Monsieur le Député-Maire remercie Philippe HARQUET.

«C'est important effectivement d'avoir cette préoccupation et je vous rejoins. Je trouve que nous avons de la chance d'avoir un élu extrêmement attentif et compétent dans ce domaine en la personne de Monsieur le Maire de Bondues. Il fait un travail assez extraordinaire sur ce sujet et avec lequel nous avons facilement accès aux discussions. Il met en œuvre effectivement toutes les décisions prises pour respecter les obligations qui sont les nôtres et fixées par la loi. En tout état de cause, le syndicat a été dissout, il est repris aujourd'hui dans les mêmes conditions par la Métropole Européenne de Lille, cela ne change véritablement rien, c'est une simplification. L'heure est effectivement à la disparition d'un certain nombre de structures intercommunales comme la loi le prévoit ».

Monsieur le Député-Maire met au vote la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0008_DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous propose maintenant que nous examinions les délibérations de Madame Sophie ROCHER.

- **2016_01_N°0009_DEL : Ecole Péguy : attribution d'une subvention exceptionnelle pour la création d'un spectacle de théâtre**

Sophie ROCHER précise qu'il y a une erreur de plume dans cette délibération. Il s'agit de l'année scolaire 2015-2016 et non 2016-2017.

- **2016_01_n° 0010_DEL : Médiathèque La Corderie : demande de subvention auprès de l'Etat pour l'automatisation du système de prêt - retour des documents**

➤ **Intervention de Sophie ROCHER :** *« Nous avons engagé il y a déjà quelques mois, une réflexion sur la codification des livres. Jusqu'à présent, nous avons un code barre qui rendait difficile les flux entrée et sortie dans la Médiathèque. Nous avons obligatoirement une banque d'accueil où il fallait effectivement encoder les livres qui sortaient et décoder les livres qui entraient. Nous avons donc fait une étude sur l'automatisation du système de prêt par la mise en place de puces, système d'ailleurs aujourd'hui appliqué dans toutes les nouvelles médiathèques et même les médiathèques anciennes comme celle de Roubaix qui a mis en place cette technique en tout début d'année. Nous sollicitons par le biais de cette délibération, une subvention de l'Etat puisque l'Etat subventionne à hauteur de 45%, ce type de dispositif. Nous entendons poursuivre la réflexion pour l'affiner puisqu'il y aura un changement de l'aménagement intérieur au niveau du hall d'accueil. Ce ne seront plus des guichets d'accueil mais des automates qui feront les entrées et les sorties ce qui n'est pas inintéressant pour les Marcquois, lecteurs de la Médiathèque. Actuellement, nous avons dépassé le nombre de 10.000 inscrits, un chiffre assez formidable pour une Ville de 40.000 habitants, 25% de la population est donc inscrite à la Médiathèque. C'est vraiment un bel équipement que Monsieur le Maire a souhaité faire réaliser dans le mandat précédent et nous célébrerons d'ailleurs, cette année, en Septembre, les 10 ans de l'ouverture de la Médiathèque. La mise en place de ce nouveau système d'encodage nous permettra de libérer du temps puisque nous n'aurons plus des personnes affectées à l'encodage et cela nous permettra certainement d'ouvrir davantage la Médiathèque ce qui est aussi une demande des Marcquois.*

➤ **Intervention de Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Le Groupe Marcq Autrement suit avec attention la numérisation des Services aux Marcquoises et aux Marcquois. L'automatisation des prêts des livres et CD à La Corderie participe de ce mouvement indispensable pour maintenir une qualité de service à nos concitoyennes et concitoyens. Nous attirons votre attention sur l'accueil des personnes handicapées et en particulier, les personnes malvoyantes ou non-voyantes qui pourraient être en difficulté face à ce système. En revanche, nous ne souhaitons pas que cette évolution soit l'occasion de réduire les effectifs car l'accompagnement, le conseil, la nocturne et l'animation des espaces au sein de la Médiathèque restent quatre socles indispensables, indissociables qui ont fait le succès de La Médiathèque. Je vous remercie de votre attention».*

Monsieur le Député-Maire remercie Madame VIDAL-SAGNIER et passe la parole à Madame ROUSSEL :

«Bien évidemment, je me prononcerai pour cette demande de subvention puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter en Commission. Mais simplement une remarque que j'avais faite et que je reformule ce soir : l'informatisation à tout prix de l'ensemble des équipements ne doit pas se traduire par une diminution du personnel que ce soit à la Médiathèque ou pour d'autres prestations. L'accueil du public, l'écoute et répondre aux besoins des usagers, doivent rester des priorités dans toutes les structures municipales. Merci».

Sophie ROCHER : *«Madame ROUSSEL, ma Chère Collègue. Pas de souci sur ces observations qui avaient d'ailleurs été faites également par Madame VIDAL-SAGNIER. Il n'y aura pas bien évidemment de diminution d'effectif. Au contraire, nous allons rendre un service de qualité encore plus grand aux Marcquois puisque deux postes d'accueil vont être réaménagés de façon à pouvoir ouvrir davantage La Médiathèque et donc rendre un meilleur service aux Marcquois. De ce côté-là, n'ayez aucune crainte. La Médiathèque est vraiment l'un de nos fleurons en matière culturelle et nous continuons bien évidemment à faire en sorte qu'elle soit un des plus beaux équipements et des plus utilisés par les Marcquois».*

Monsieur le Député-Maire met au vote la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0010_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2016_01_n° 0012_DEL : recours au mécénat dans l'action publique locale : validation d'un modèle de convention**

Sophie ROCHER : *«Il s'agit simplement d'encadrer ce type de concours venant d'entreprises privées. Ce n'est pas nouveau. Que ce soit dans le domaine sportif ou dans le domaine culturel, nous avons des manifestations sur lesquelles nous avons des contributions extérieures. Ce sont des entreprises en général Marcquoises qui nous aident à développer ces manifestations et donc nous souhaitons encadrer avec une convention type tout simplement plutôt que de laisser chacun finalement apporter sa patte à l'élaboration du texte. Avoir une délibération type nous permet effectivement d'encadrer strictement ce type de concours en sachant effectivement que les entreprises qui nous soutiennent bénéficient d'une déduction d'impôt qui favorise d'ailleurs leur implication».*

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL** : *«Le mécénat d'entreprises prend en effet de plus en plus d'importance dans les secteurs culturels ou sportifs. La délibération prend pour exemples les «Liaisons musicales» ou «Pianissima» dans le domaine*

culturel, mais je crois que le semi-marathon est également sponsorisé par plusieurs entreprises.

La délibération présentée ce soir fait état d'un mécénat dans le domaine «social». Est-ce possible d'avoir des précisions quant aux opérations visées ?

Enfin, et je crois un point important : la convention-type qui nous est présentée prévoit dans l'article 3 «Obligations de la ville» que Marcq-en-Baroeul s'engage à attribuer des contreparties. Je souhaiterais que ces contreparties soient bien listées dans la convention-type que nous devons approuver. Quelles seront, en effet, les limites de ces obligations qui pourraient être reprises dans le paragraphe «autres» du document joint à la présente délibération ?

Monsieur le Député-Maire : *«Oui, Madame ROUSSEL. C'est bien le souhait et il faut effectivement les choses soient très clairement précisées, c'est bien le souhait de la Ville».*

➤ **Intervention de Odile VIDAL-SAGNIER :** *le Groupe Marcq Autrement approuve le développement des conventions de mécénat aux Collectivités Locales. La Ville de Marcq-en-Baroeul s'en empare et nous y souscrivons. L'extension au champ social, sportif et culturel nous paraît aller aussi dans la bonne direction. En revanche, il nous semble nécessaire que soient bien précisées, les actions finançables pour de telles conventions. Plus exactement, il nous semble que des critères devraient apparaître pour s'assurer que seules des actions d'intérêt général pourront bénéficier de telles conventions. L'extension au champ sportif par exemple requiert une attention particulière quand on sait combien ces activités sont parfois déployées par des actions qui tiennent plus d'opérations financières que sportives ou d'intérêt général. Le risque est sans doute moindre dans des autres domaines d'activité mais la vigilance doit être maintenue. Je vous remercie de votre attention ».*

Monsieur le Député-Maire remercie Madame SAGNIER. *«Nous partageons la même vision. Nous ne sommes pas une ville où il y a des clubs sportifs internationaux avec des enjeux tels. Malheureusement d'ailleurs, cela viendra peut-être. Nous sommes tous d'accord pour être vigilant sur les liens entre l'argent et le sport ».*

Monsieur le Député-Maire met au vote la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0012_DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Député-Maire passe la parole à Monsieur Pascal LHERBIER sur le vote du Budget Primitif Principal de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour l'année 2016.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

«Monsieur le Député Maire, Chers collègues, le budget que je vais vous présenter est conforme aux dispositions budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 17 décembre dernier. Le contexte économique n'a pourtant jamais été aussi contraignant pour notre collectivité.»

Au regard de la baisse durable des dotations de l'Etat, il était impératif de poursuivre l'effort, conduit dès 2015, et d'identifier en 2016 et en 2017 des pistes d'économie durable sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité, afin de conserver la qualité des services publics offerts aux Marcquois.»



Le Budget 2016 a été élaboré:

- **En maintenant la qualité des services publics offerts au Marcquois** avec une volonté de sobriété pour nos dépenses de fonctionnement,
- **Sans augmenter les taux de fiscalité,**
- **En poursuivant les investissements,**
- **En développant des actions de mutualisation,**

Le budget 2016 a été fondé sur les points suivants :

- Recherche systématique de sobriété dans la gestion,
- Recherche d'attention portée aux Marcquois pour offrir un service public de qualité,
- Poursuivre l'investissement public
- Sans augmenter les taux de fiscalité.

Présentation générale du Budget Primitif 2016

Budget principal	
Fonctionnement	43 003 158
Investissement	8 315 755
Total	51 318 913

Budget annexe HAD	
Fonctionnement	509 570
Investissement	263 000
Total	772 570

Budget annexe cinéma	
Fonctionnement	281 300
Investissement	0
Total	281 300

Budget consolidé	
Fonctionnement	43 794 028
Investissement	8 578 755
Total	52 372 783

Le budget Principal s'équilibre à 51.3M€, 43 M€ en fonctionnement et 8.3M€ en investissement.

Le budget annexe Hippodrome et activités diverses (HAD) s'équilibre à 772 K€, 509 K€ en fonctionnement et 263 K€ en investissement.

Le budget annexe du Cinéma s'équilibre à 281 K€.

L'ensemble des trois budgets consolidés s'équilibre à 52.372 M€, 43.8M€ en fonctionnement et 8.5M€ en investissement.

Structure Budgétaire du Budget Principal

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement	43 003 158 €	Recettes de Fonctionnement	43 003 158 €
Dont: Dépenses Réelles de Fonct	38 003 158 €	Dont: Recettes Réelles de Fonct	42 965 688 €
Dont: Autofinancement	5 000 000 €	Dont: Opération d'ordre	37 470 €
Dépenses d'Investissement	8 315 755 €	Recettes d'Investissement	8 315 755 €
Dont: Dépenses d'équipement	7 361 285 €	Dont: Emprunts	2 405 655 €
Dont: Rb d'Emprunt	917 000 €	Dont: Dotations et fonds divers	910 000 €
Dont: Opérations d'ordre	37 470 €	Dont: Autofinancement	5 000 000 €
Total des Dépenses	51 318 913 €	Total des Recettes	51 318 913 €

Un budget, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 51.3 millions d'euros.

La section de fonctionnement représente 43 millions d'euros dont 38 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 8.3 millions d'euros.

Budget Primitif 2016 - Vue d'ensemble de la Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 950 184€	Produits des services	2 770 770€
Frais de Personnel	24 815 427€	Impôts et Taxes	34 042 322€
Autres Charges	3 604 779€	Dotations et Participations	5 388 124€
Charges Financières	191 300€	Autres Produits	754 472€
Charges Exceptionnelles	441 468€	Produits exceptionnels	10 000€
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 003 158€	Total Recettes Réelles (RRF)	42 965 688€
Autofinancement	5 000 000€	Opération d'ordre	37 470€
TOTAL	43 003 158€	TOTAL	43 003 158€

Les Recettes réelles de fonctionnement concernent principalement les impôts et les Taxes. 22.8 M€ de recettes fiscales directes et 11 M€ de recettes fiscales indirectes. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement d'un montant total de 38M€, elles sont affectées pour 65% à la rémunération du personnel et, pour le reste, elles sont affectées aux charges à caractère général et aux subventions.

Evolution de la fiscalité 2015/2016

	Taxe d'Habitation		Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière non Bâti	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Bases	51 766 k€	52 284 k€	50 813k€	51 321 k€	197 k€	199 k€
Taux	28.89%	28.89%	14.95%	14.95%	20.40%	20.40%
Total Produit	14 951k€	15 104 k€	7 596k€	7 672 k€	40k€	40k€

	Etat fiscal 1259 pour 2015	Estimation BP 2016	Evolution
Total des produits des 3 taxes	22 685 693€	22 817 972€	+0.58%

2016 : PAS D'AUGMENTATION des taux de fiscalité

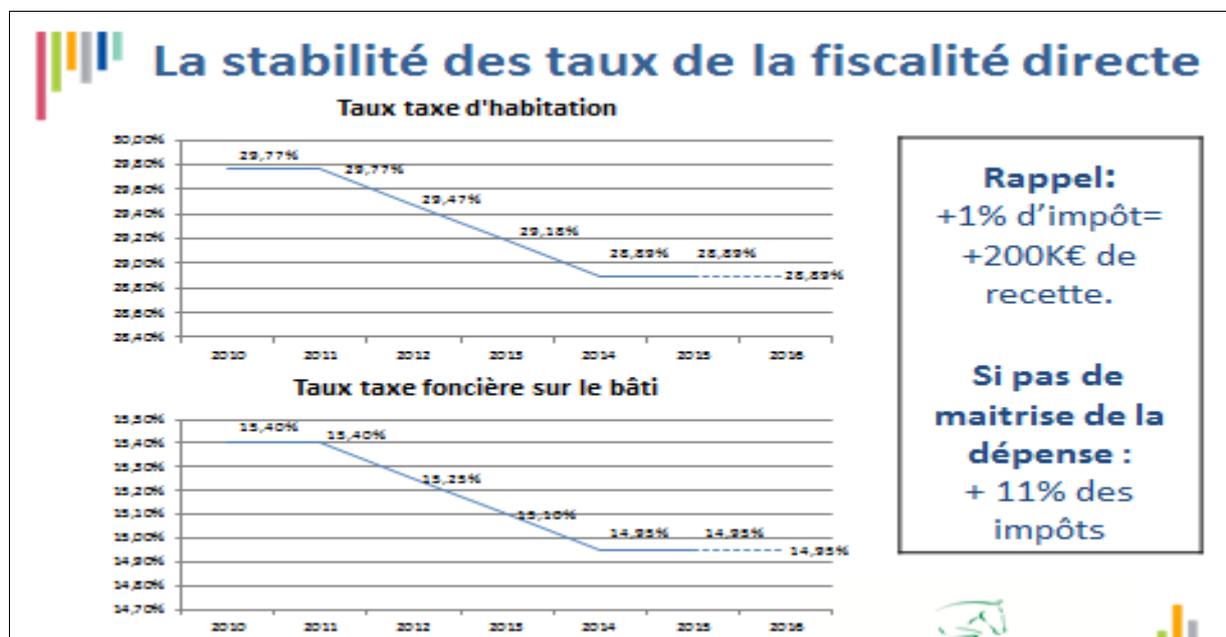
Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Les produits attendus de la fiscalité s'élèvent à 22 817 972€. Ils intègrent une actualisation forfaitaire des bases, les évolutions physiques des bases et les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la Loi de Finances 2016.

Dès lors, vous aurez à vous prononcer par délibération sur le taux de fiscalité 2016 qui seront désormais fixés à :

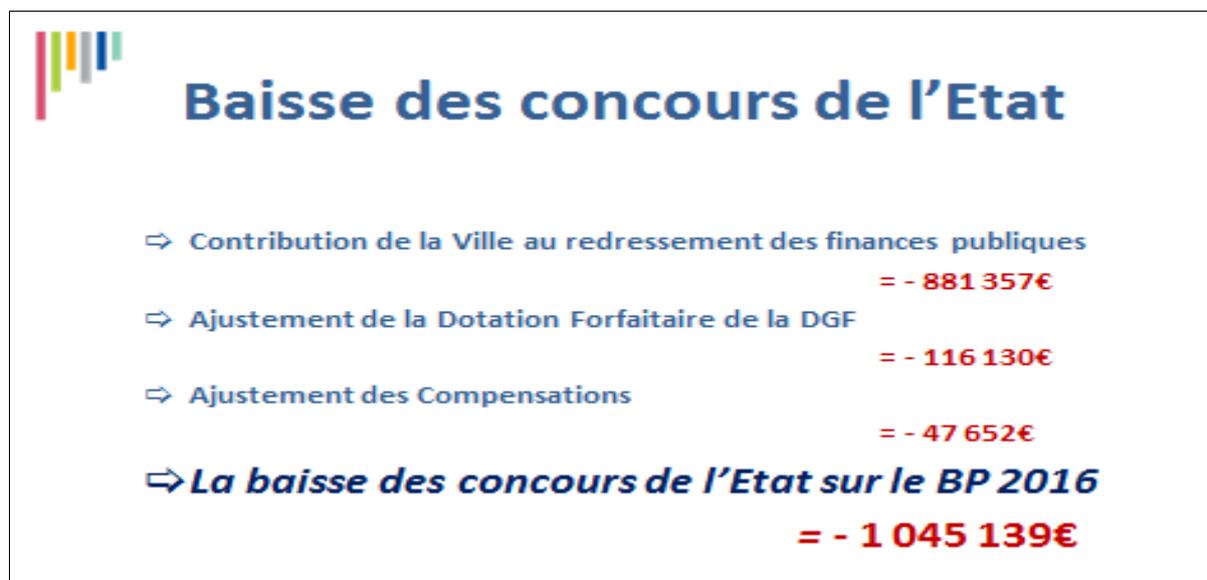
28,89 % pour la Taxe Habitation

14,95 % pour le Foncier Bâti

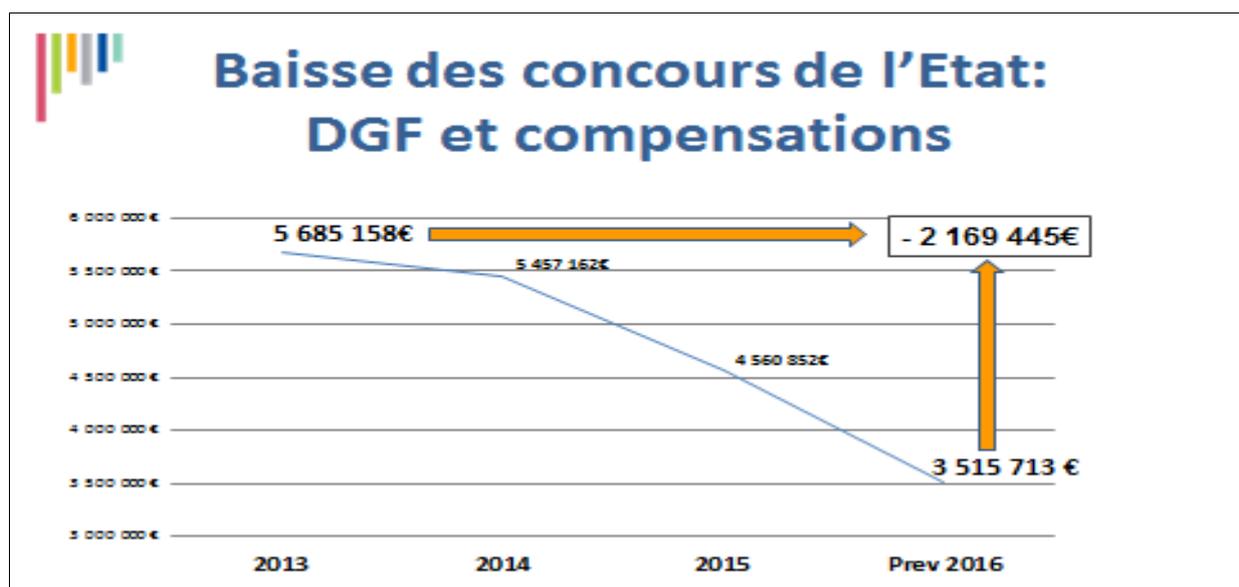
20,40 % pour le Foncier Non Bâti



Après 3 années de baisse, la diminution des Dotations de l'Etat nous contraint à être prudents en stabilisant les taux pour la deuxième année de suite.



Parlons de la baisse des concours de l'Etat, qui sera de 1 045 139 € en 2016. Notons, notre contribution au redressement des finances publiques : 881K€ et 163 K€ d'ajustement liée à la loi de finance 2016, qui nous sont défavorables.



*La baisse des concours de l'Etat va peser lourdement sur l'avenir.
En 2013, le concours financier de l'Etat était de 5.7M€. Il sera de 3.5M€ en 2016.
Nous avons perdu 2.169 K€. Cette perte est durable et cumulative.
Pour rappel, l'année prochaine nous perdrons encore au minimum 1 M€.*

Section de fonctionnement Comparaison des Dépenses 2015/2016

	BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015/2016
Charges à Caractère Général	9 038 150€	8 950 184€	- 87 966€
Frais de Personnel	24 330 358€	24 815 427€	485 069€
Autres Charges	3 576 079€	3 604 779€	28 700€
Charges Financières	250 100€	191 300€	- 58 800€
Charges Exceptionnelles	413 092€	441 488€	- 28 376€
Total Dépenses Réelles (DRF)	37 607 779€	38 003 158€	395 379€
Autofinancement	5 771 221€	5 000 000€	-771 221€
TOTAL DEPENSES	43 379 000€	43 003 158€	- 375 842€

Maintenant, nous allons étudier l'évolution des dépenses de fonctionnement qui diminue globalement de 1% sur des dépenses totales.

Parmi les augmentations, nous constatons :

- Une progression des frais de personnel de 485K€ pour s'établir à 24.8M€. Elles progressent de 2%.

Nous pouvons souligner, par ailleurs, une diminution :

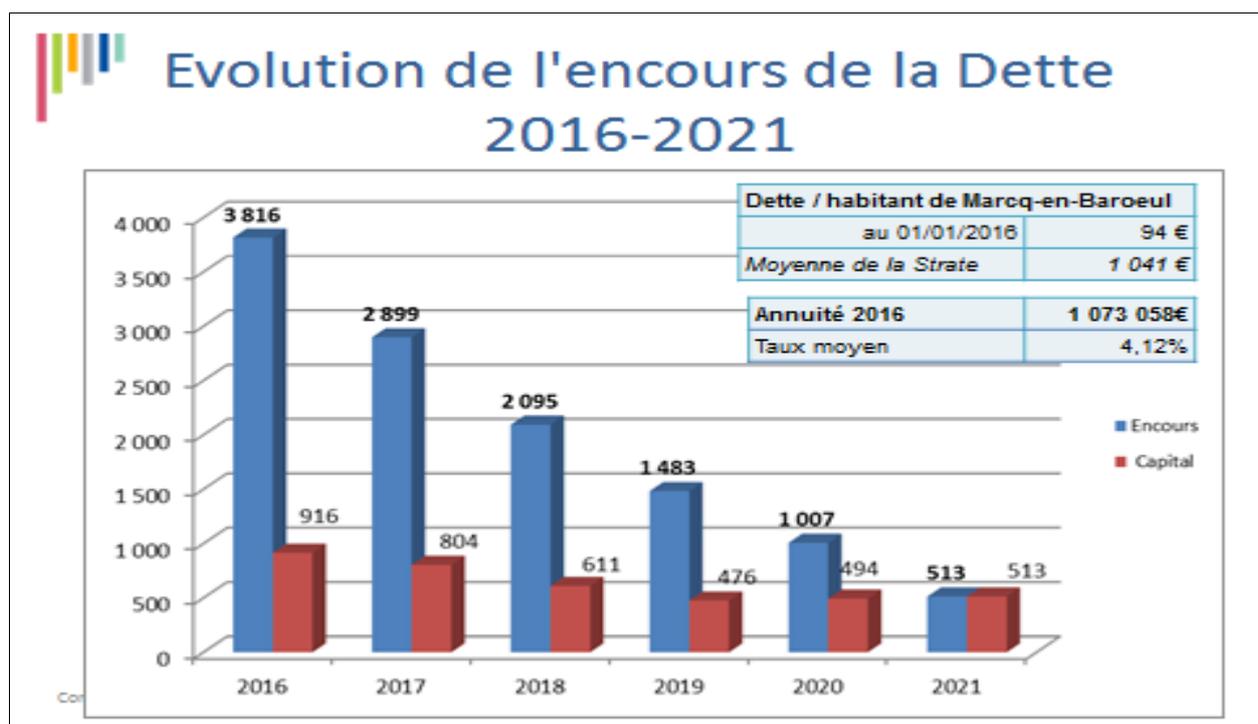
- des charges à caractère général de 87K€, soit -1%, lié à la maîtrise des dépenses dans le cadre d'un plan d'économie. Ce poste est évalué à 8.9M€.

- Une baisse de notre autofinancement de 771K€ pour s'établir à 5M€, afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des dépenses obligatoires.

La Structure Budgétaire d'Investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	7 361 285€	Emprunts	2 405 655€
Dont Immobilisations Incorporelles	150 500€	Dotations et fonds divers	910 100€
Dont Subventions d'équipement	245 000€	Autofinancement	5 000 000€
Dont Immobilisations Corporelles	2 888 785€		
Dont Immobilisations en cours	4 077 000€		
Remboursement d'emprunt	917 000€		
Opérations d'ordre	37 470€		
TOTAL	8 315 755€	TOTAL	8 315 755€

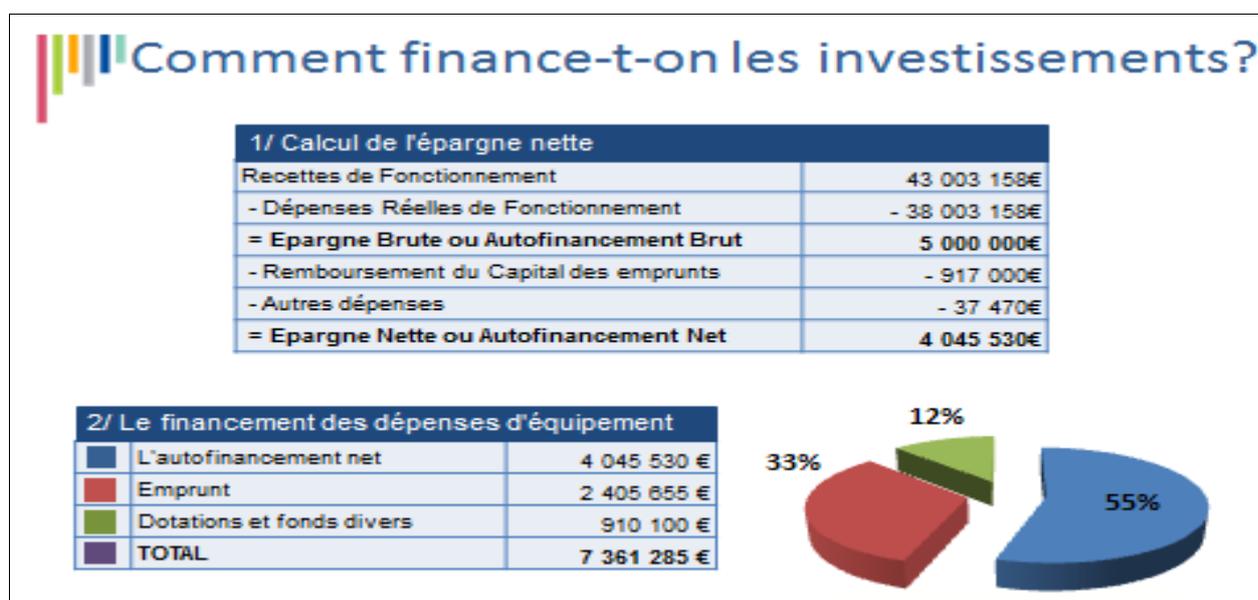
Il vous est maintenant présenté la structure budgétaire d'investissement. A savoir, un équilibre de la section à 8.3M€, soit 7.3M€ en dépense d'équipement et 917 K€ de remboursement d'emprunt. En recette, nous retrouvons les 5 M€ d'autofinancement, un emprunt de 2.4 M€ et les dotations, subventions pour 910 K€.



Le graphique ci-joint vous montre l'évolution de l'encours de notre dette.

La situation de notre dette est la suivante :

Au 1er janvier 2016, l'encours de la dette est de 3.8M€ soit 96 € par habitant, qui comparativement à la moyenne de la strate, qui est de 1044 €, est très faible. Le taux moyen de notre encours est de 4,12 %.



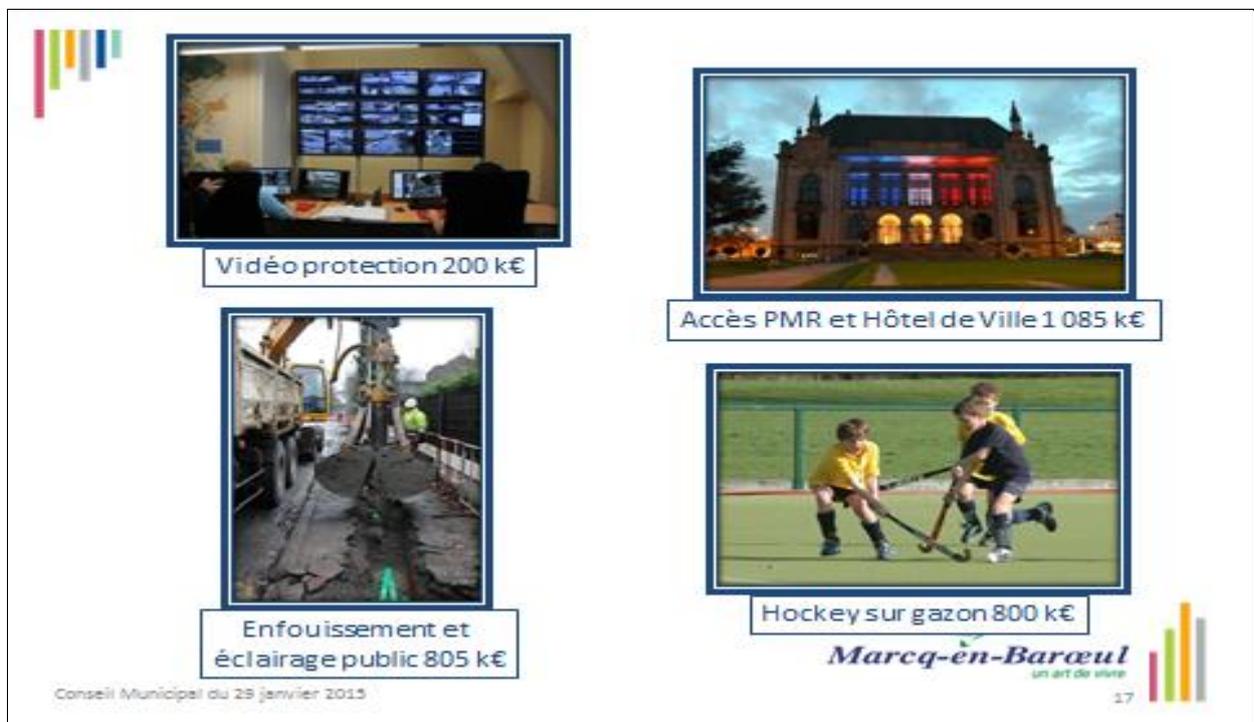
Comme vous pouvez l'observer, les 7 361K€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

- L'autofinancement net : 4 045 K€, qui représente 55 % de nos recettes.

- L'emprunt : 2.4M€, 33%
- Les dotations et fonds divers : 910 K€, soit 12%

Quelques exemples d'investissements

Je ne vais pas vous énoncer la liste non exhaustive des actions, dont une partie a été détaillée dans la note de synthèse. Cependant, notons que 200K€ seront affectés à la vidéo-protection.



The collage features four images, each with a caption below it:

- Vidéo protection 200 k€**: A control room with multiple monitors displaying surveillance footage.
- Accès PMR et Hôtel de Ville 1 085 k€**: The exterior of a town hall building at night, illuminated with blue and red lights.
- Enfouissement et éclairage public 805 k€**: A construction site showing a trench being dug for public lighting.
- Hockey sur gazon 800 k€**: Two children playing grass hockey on a green field.

At the bottom left, it says "Conseil Municipal du 29 janvier 2013". At the bottom right, there is a logo for "Marcq-ès-Barœul" with the tagline "un art de vivre" and a vertical bar graphic.



Stade Niquet 650 k€



RFID
Médiathèque
300 k€



Aménagement cœur de Ville 365 k€



Travaux écoles 440 k€

Conseil Municipal du 29 janvier 2015



15



Aménagement cimetières 185 k€



Gros entretien et
renouvellement du patrimoine 1 750 k€



Eglise St-Vincent
(peinture et éclairage) 220 k€



Marcq-en-Barœul
un art de vivre



15

«Merci pour votre attention».

Monsieur le Député-Maire ouvre le débat.

➤ **Intervention de Sylvie GODDYN** : *«Permettez-moi de féliciter les services pour la qualité et la présentation du Budget Primitif 2016. J'aurai cependant un bémol à apporter concernant les éléments de contexte. Il est toujours difficile de faire de la prospective économique. La croissance mondiale atteindra-t-elle 3% ? Celle de la France atteindra-t-elle, 1,5% ? Le prix du pétrole restera-t-il au plus bas ? L'économie, comme vous le savez est un cimetière de prédiction. Néanmoins, la présentation paraît tout de même optimiste sur la reprise alors que les économies chinoises, russes ou encore brésiliennes sont en train de dévisser. La croissance, il vaut mieux la trouver chez nous plutôt que d'attendre qu'elle nous vienne par capillarité. Or, le fait est que le Gouvernement n'a pas de projet de ré-industrialisation, ni de relocalisation de l'économie. La seule chose qui tient actuellement la croissance, c'est la consommation des ménages et l'investissement grâce à la baisse des produits pétroliers. Néanmoins, le chômage continue d'augmenter et donc les recettes de l'Etat et les Collectivités Locales continuent d'être impactées par la situation de l'emploi. En fin de compte, le Budget Primitif 2016 révèle que vous ne croyez pas vraiment à un retour de la croissance ou tout au moins, que vous ne croyez pas que le peu de croissance que nous aurons suffise à alimenter les recettes publiques. Du coup, vous misez sur la prudence. Vous tenez compte, ce qui est normal, d'un fait objectif : la baisse continue des dotations de l'Etat qui passe de 4,9 millions en 2013 à 2,8 millions en 2016. Vous anticipez ensuite sur la baisse des dotations en 2017 qui descendrait alors à 1,9 millions d'euros pour notre Commune. Cette anticipation dément en elle-même, les prévisions de croissance sur lesquelles vous vous appuyez. Si la croissance devait revenir à un niveau significatif, la cure d'austérité n'aurait plus lieu d'être maintenue et pourtant elle le sera et c'est pourquoi vous choisissez de réduire les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes fiscales. Sur les dépenses de fonctionnement, vous évoquez une maîtrise des dépenses mais celles-ci augmentent de 1% malgré tout avec notamment une augmentation des dépenses du personnel de 2%. Ces dépenses de personnel qui s'élèvent désormais à 24,8 millions d'euros représentent désormais 65% des recettes de fonctionnement. Sur les recettes fiscales, vous bénéficiez de la revalorisation des bases locatives de 1% qui augmente les impôts sans que vous les ayez augmentés formellement. Ils passent néanmoins de 22,6 millions d'euros en 2015 à 22,8 millions d'euros en 2016. Je note que vous n'avez pas corrigé les déséquilibres entre propriétaires et locataires. La taxe d'habitation est toujours très élevée et rapporte le double de la taxe foncière. 15 millions pour la taxe d'habitation contre 7,7 millions pour la taxe foncière. Les locataires sont donc les plus gros contributeurs de la Ville. En fin de compte, il s'agit d'un budget conformiste. La fiscalité marcquoise est supportée principalement par les ménages jeunes et actifs. Enfin, je rappelle que le recrutement de deux agents de Police Municipale va dans le bon sens et que les effectifs restent très insuffisants pour préparer l'avenir. Nous venons de le voir dernièrement à travers de nombreux faits divers, Marcq devient la cible de la délinquance provenant des villes limitrophes. Cette délinquance va s'aggraver en même temps que s'aggrave la pression migratoire et la démission de l'Etat en matière de protection des personnes et des biens. Je renouvelle donc mon appel à une politique*

plus ambitieuse en matière de sécurité afin de préparer notre Ville aux conséquences sécuritaires de 40 ans de laxisme de l'Etat. Merci».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame GODDYN et passe la parole à Madame ROUSSEL :

«Il est impossible cette année de ne pas inscrire la présentation du budget primitif pour l'année 2016 dans le contexte national. Et vous l'avez bien sûr fait à votre manière.

Mon intervention en décembre dernier dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires, augurait de la position que je prendrai ce soir. Je ne voterai pas le budget primitif que vous nous présentez, vote qui reprend la globalité des chapitres budgétaires.

Sous couvert d'une réelle et dramatique situation que connaissent beaucoup de communes, et j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de précédentes réunions, vous présentez ce soir un budget qui manque d'ambitions en matière d'investissements. Cela s'était senti lors de la présentation de vos orientations budgétaires.

Avec un taux d'épargne de 11,6 % et une capacité de désendettement de 0,6 année, soit 6 mois pour rembourser la dette, la commune pourrait à la fois prévoir des équipements, qui vont bien au-delà de la création d'un terrain d'hockey ou d'un terrain synthétique pour l'Olympique Marcquois Football et consolider les équipements existants. Pour les travaux en cours à l'Hôtel de Ville, les dépenses sont reprises en autorisations de programmes et lissées sur plusieurs exercices.

Une comparaison : 8,3 millions d'euros d'investissements à Marcq, par rapport à la Ville de Valenciennes, qui n'est pas l'une de mes amies, (qui compte 42 000 habitants), où c'est plus de 20 millions d'euros qui sont prévus en investissement.

Avec une telle présentation de budget, nous pourrions imaginer que vous alliez décider de baisser les impôts locaux afin que les marcquois n'aient pas à supporter l'augmentation de 1 % des bases décidées par la Loi de Finances. Il n'en est rien, les contribuables marcquois (et ils sont de plus en plus nombreux avec les abattements qu'on leur supprime !) continueront à alimenter vos réserves. Un autofinancement de 5 millions d'euros, c'est une sacrée «poire pour la soif» !

Je ne vais pas reprendre tous les chapitres de la section de fonctionnement, mais permettez-moi simplement de vous rappeler mes inquiétudes concernant votre politique des ressources humaines. Dans le plan d'actions que vous présentez, deux remarques : l'une concerne «la poursuite des plans engagés en matière d'optimisation de la gestion des heures supplémentaires, de l'absentéisme, de mutualisation des moyens humains, voire d'externalisation de certaines missions et je poursuis «par une gestion adaptée du recours aux non-titulaires».

L'autre remarque : «par la poursuite des dispositifs de contrats aidés qui sont des leviers (c'est dans la note de synthèse) en matière d'insertion professionnelle de Marcquois en difficultés.». Je reviendrai sur ce point à propos d'une délibération que nous devons adopter, ou non, ce soir.

A propos de la subvention au CCAS. Vous la maintenez à hauteur de 1 250 000 euros, beaucoup moins élevée que pour l'exemple que je prenais tout à l'heure, c'est-à-dire Valenciennes (avec 1.882.000 euros).

A ma connaissance, les demandes de repas à domicile, les prestations d'aides à domicile et les aides sollicitées par des familles en difficultés, ne sont pas sur le point de diminuer. Quand on sait que de plus en plus il sera privilégié le maintien à domicile des personnes âgées plutôt qu'en hébergement spécialisé, il est à prévoir qu'une «rallonge» sera nécessaire en cours d'année afin de satisfaire les besoins de plus en plus importants des Marcquois.

Mutualiser, optimiser à tout prix, ne doit pas aller à l'encontre des besoins de la population. Faire des économies, encore et toujours, pour quoi et surtout pour qui ?

Le constat est clair : avec le budget que vous nous présentez ce soir, l'impôt que vous prélevez sur les contribuables marcquois sert à renforcer votre fonds de roulement et non à contribuer à l'investissement d'équipements nouveaux. Merci ».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL et passe la parole à Monsieur HARQUET :

«Ce budget 2016 s'inscrit dans le prolongement des budgets précédents mais il a une singularité dans la mesure où effectivement il intègre de façon beaucoup plus forte, l'impact de la dette, de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, ce qui est logique et attendu. Nous en avons débattu lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Mais depuis Septembre 2015, vous ne cessez dans tous vos discours, Comités de quartier, les vœux, de jouer le discours d'Harpagon à qui on aurait volé la cassette de la dotation globale. Je regrette cette posture électoraliste qui ne peut qu'alimenter le désaveu des politiques. Vous ne parlez qu'impuissance, fatalité face à la crise et aujourd'hui, face au désengagement de l'Etat, sans assumer le refus que nous devons mutualiser la gauche et droite, le refus de lutter contre la désindustrialisation que nous connaissons depuis 10 ans. Pourtant, les efforts consentis depuis 2012 par les Françaises et les Français et les Marcquoises et les Marcquois aussi, et depuis 2014 dans les Collectivités Territoriales commencent à produire quelques effets positifs sur notre économie. Ainsi, les chiffres ne sont peut-être pas forcément vendeurs à la une des journaux, mais quand même. La compétitivité coût de notre pays, s'est quand même améliorée de 2 euros par rapport au coût horaire en Allemagne. Notre commerce extérieur voit son déficit réduit de plus de 15 milliards en 2015. La dette publique stagne 95% du PIB. L'inflation est proche de zéro tandis que le pouvoir d'achat des Français s'est redressé en 2014 de plus 0,7 et on est sur une pente de 1,3 sur 2015. Enfin, la croissance tourne autour de 1%, entre 1 et 1,1 pour les projections 2015. Alors tout cela est bien fragile, bien sûr. C'est sans doute insuffisant pour diminuer le nombre de chômeurs mais quand même cela permet de retrouver un solde positif de création d'emplois sur les 6 derniers mois 2015 notamment dans notre région. Alors sur la baisse des dotations, oui, nous pouvons avec vous déplorer le rythme accéléré de sa diminution mais avec plus de dotation, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs mes Chers Amis, Collègues, vous auriez présenté un autofinancement à 6 millions au lieu de 5 millions. Bref, c'est augmenter un matelas qui existe déjà alors, je vous invite à un petit peu plus de

modération sur le sujet car ce n'est pas la baisse des dotations qui diminuent les perspectives de notre Ville. C'est qu'à la base, vous n'avez en fait, pas de prévision et pas de projets à moyen et long terme pour notre Ville. Dès lors, j'en viens au deuxième point de mon intervention : Faut-il emprunter ? Et bien, Monsieur le Maire, cette année, je vous propose de ne pas emprunter parce que sans vision à moyen terme et encore plus à long terme, emprunter ne servirait à rien. Alors, reste trois autres aspects de votre budget qui méritent examen : les investissements, la répartition par fonction et les effectifs. Sur les investissements, je note que le taux de réalisation envisagé est un peu plus meilleur on va dire que les années précédentes. Il reste quand même bas, c'est ce qui vous permet de dégager un autofinancement à près de 5 millions. J'apprécie les efforts qui sont faits, de faire sur ce point des améliorations mais un programme d'investissement est un levier aussi pour dynamiser une Ville et il convient de le concevoir et de l'exécuter dans cet esprit. La répartition par fonction se caractérise davantage par une gestion très parsi moniale des équipements faisant peu de champ possible d'actions, peu de projets avec des acteurs économiques sociaux et culturels de la Ville. A titre d'exemple, si je prends en dehors de la dotation qui est affectée au CCAS, la rubrique intervention sociale et je me suis amusé à comparer 2012 et 2016. Et bien, en quatre ans, on n'a augmenté que de 10.000 euros la part d'intervention directe possible pour la Ville en dehors de la masse salariale, en dehors du CCAS, etc... La subvention au CCAS entre 2012 et 2016, a évolué de 16.000 euros en 4 ans. Quand on sait qu'il y a plus de 100 jeunes à La Briqueterie qui sont sans emploi, que le nombre d'allocataires RSA reste malheureusement élevé, tout cela traduit une volonté de rester dans des interventions minimalistes sans rechercher d'autres leviers d'actions. Je note que la réforme du temps scolaire dont vous avez tant évalué des processus qui allaient ruiner notre Ville quasiment avec des chiffres allant de 800.000 à 1 millions voire 1,2 millions d'euros, finalement elle a été assez bien absorbée par notre Ville autour de 300.000 euros assez proche des premières évaluations que nous avons faites. Au final, votre répartition par fonction traduit un horizon d'inertie que notre Ville subit malheureusement depuis 2008. Dans la même veine, votre refus de rapprocher les deux taux d'imposition entre le foncier et la taxe d'habitation traduit la même incapacité à répondre à une forte demande de justice fiscale et sociale à l'heure où tant d'effort doivent être partagés. Enfin, les effectifs. Je ne vais pas vous refaire toute la politique sur le tableau des effectifs, je relève que l'on a quand même du mal depuis 2010 à affecter les personnes des services travaux dans le logiciel de gestion du personnel. Ainsi, la masse salariale, quand on regarde la section travaux, représente 7,82% du budget de cette direction quand toutes les autres directions sont à plus de 50%. J'ai bien compris, on met tout le personnel des travaux dans non-affectation ou en section zéro mais s'il faut plus que 5 années pour accrocher les effectifs à leur service, avouez, qu'en terme d'efficacité, on peut quand même faire un peu mieux. Reste le pompon, si j'ose m'exprimer ainsi et c'est lors d'une discussion en Commission que j'ai eu enfin la démonstration ou en tout cas, l'aveu un peu implicite, que mes déclarations ici répétées ne sont pas vaines. Le fameux tableau des effectifs. Il censé quand même être, même si c'est approximatif, le reflet de la base de la valorisation de la masse salariale de la Ville. Alors, j'entends bien, il a des défauts ce tableau, c'est une projection, on peut faire des calculs intermédiaires, c'est compliqué, mais cela doit donner quand même une tendance

quand on a quasiment 20% des effectifs non pourvus, cela laisse imaginer la masse salariale dont on dispose pour gérer les à-coups entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre. Donc, tout cela, je dirais quand on voit encore les difficultés techniques qu'il y a, je comprends qu'il n'y ait pas de réflexion extrêmement poussée sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines de notre Ville ou encore sur l'évaluation des besoins sociaux quand on est encore à pédaler pour essayer d'affecter les gens dans les différents services. Alors c'est peut-être la faute à la Ferme aux Oies parce qu'on n'a pas eu le temps, on s'est occupé de la Ferme aux Oies. Mes Chers Collègues de la Majorité Municipale, Mesdames, Messieurs, ce budget 2016 n'apporte malheureusement pas de vision d'avenir et se contente de ripoliner notre Ville, dont acte. Ce n'est donc pas encore cette année malheureusement que nous voterons votre proposition budgétaire. Je vous remercie».

Monsieur le Député-Maire remercie Monsieur HARQUET.

«Quelques observations, je vous remercie les uns et les autres pour la qualité de vos propos. Madame GODDYN, je partage en partie votre analyse sur la situation, bien évidemment nationale et internationale et les très grandes inquiétudes que nous pouvons nourrir sur les crises éventuellement à venir compte tenu de la baisse du prix du pétrole, compte tenu des inquiétudes que nous avons sur le ralentissement de la croissance en Chine, dans de très nombreux pays. Effectivement, même si nous constatons que dans tous les pays du monde, l'emploi augmente, nous ne pouvons que s'inquiéter de voir dans notre pays l'emploi continuer à baisser dans des proportions catastrophiques puisque, en fait, depuis que Monsieur François HOLLANDE est au pouvoir, c'est 700.000 chômeurs de plus dans notre pays et le chiffre vient de tomber aujourd'hui pour l'année 2015 : c'est 90.000 chômeurs de plus. Je réponds par là également à Monsieur HARQUET qui a parlé de la situation et du fait que les choses allaient de mieux en mieux et que nous étions très difficiles, très durs dans nos propos, loin s'en faut. Aujourd'hui, l'Etat me paraît abandonner le Nord de la France, que ce soit en matière de sécurité mais que ce soit aussi la Métropole Lilloise dans tous les projets innovants, porteurs d'avenir, qu'elle pouvait avoir puisque de manière que je considère comme scandaleuse, le Nord, la Métropole n'a pas obtenu l'habilitation avec le projet IDEX qui était une chance extraordinaire pour le développement de notre Métropole, 750 millions qui devaient nous permettre avec les industriels, avec les chercheurs, avec les médecins, avec les universités qui avaient réussi à se fédérer et avec les élus de cette Région, nous nous étions tous mis d'accord pour travailler main dans la main. C'est invraisemblable de ne pas avoir eu ce projet IDEX qui était une occasion unique, formidable de pouvoir développer notre Métropole. Je le dis avec une immense tristesse, j'avais demandé d'ailleurs aujourd'hui à pouvoir poser une question au Gouvernement. J'espère que ce sera la semaine prochaine mais je peux vous dire que je m'étais énormément investi sur ce sujet et que j'avais d'ailleurs préparé une lettre qui avait été co-signée par tous les parlementaires. J'avais rencontré Monsieur MANDON. Tout le monde me disait qu'il n'y avait aucune raison que ce projet nous échappe. Malheureusement, et bien je pense que nous ne sommes pas dans les priorités de ce Gouvernement et qu'une nouvelle fois, le Nord a été laissé de côté. C'était important de pouvoir le préciser. Vous avez parlé Madame GODDYN du coup de rabot qui avait été effectué par le Gouvernement sur les aides qu'il nous

donnait, notamment sur la DGF. Nous sommes effectivement très inquiets que dans le cadre de la solidarité, on nous retire autant d'argent. Nous vous l'avons dit tout à l'heure : 1.045.139 euros qui nous sont retirés, cette année, si je ne me trompe pas, c'est très important. C'est comme si l'Etat nous demandait d'augmenter de 5% les impôts de tous les Marcquois. Nous avons décidé de ne pas le faire et nous avons une politique très rigoureuse d'autant que nous voyons arriver en 2017, puisque cela a été reporté, la grande réforme de la DGF et vous savez que sur ce point, il y a une injustice invraisemblable puisque nous, nous touchons 94 euros par habitant de DGF ce qui est absurde et même scandaleux. L'Etat envisage de porter à 74 euros par habitant la DGF. Nous sommes une des Villes sans doute les moins bien dotées en matière de DGF. Je n'ai pas là le chiffre sous les yeux, mais j'aimerais voir le montant de la DGF touché par des villes comme Valenciennes ou comme Saint-Amand-les-Eaux, Chère Madame ROUSSEL. Voyez-vous, pour donner une idée des disparités, la dotation globale de fonctionnement dans le Département du Nord va de 581 euros pour la Ville de Roubaix en passant par Valenciennes 331 euros, Arras 307 euros. Marcq-en-Baroeul c'était 128 euros mais avec les diminutions c'est devenu 94 euros. La moyenne se situe aux alentours de 220/250 euros, nous en sommes très loin. Nous n'avons pas les mêmes moyens que les autres villes comparables et ça, c'est véritablement inexplicable, inexplicable. L'Etat n'a jamais doté la Ville de Marcq-en-Baroeul comme elle aurait dû l'être. C'est une remarque que je voulais porter à votre réflexion. Pour autant, nous faisons très attention à nos dépenses. C'est vous Madame GODDYN qui avez précisé que les dépenses de personnel atteignaient 65% de nos dépenses de fonctionnement. Nous faisons très attention à notre masse salariale. Vous savez, l'augmenter l'année prochaine seulement de 2%, c'est un challenge considérable parce que effectivement l'Etat nous impose des augmentations de salaire pour les catégories C ou B qui vont avec des charges supplémentaires mais 65% de dépenses de personnel, excusez-moi cela n'est pas une critique, cela ne veut pas dire grand-chose. Plus nous sommes performants dans la gestion de nos charges courantes, plus nous sommes vertueux, plus nous arrivons à faire des économies sur nos charges courantes, plus le taux va augmenter puisque nous baissons la part des charges courantes donc il ne faut pas trop s'arrêter à cela. Vous avez parlé du personnel, nous avons effectivement embauché deux Policiers Municipaux et nous sommes en train d'en embaucher un troisième supplémentaire. Nous sommes très attentifs à la sécurité dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, assez inquiets de voir l'abandon dans lequel se trouve la Métropole Lilloise. Ce n'est pas de la faute des policiers nationaux ou de la Gendarmerie, même si nous ne sommes pas en zone Gendarmerie mais j'ai une immense admiration pour notre Police Nationale mais qui est totalement réquisitionnée aujourd'hui pour faire face aux problèmes gigantesques de Calais. On a enlevé des effectifs de la Métropole pour essayer de faire face à cette difficulté incroyable que l'Etat nous laisse gérer. La Police Municipale qui n'est pas une obligation régaliennne dans une ville, se voit attribuer des missions qui ne devraient pas être les siennes. Je vais passer la parole à Monsieur CHASTAN qui va vous dire un petit mot sur la Police Municipale avant que je reprenne la parole».

Alain CHASTAN : *«Pour vous dire effectivement que je rebondis sur la notion de sécurité qui est vraiment une obligation régaliennne de l'Etat et dans laquelle s'inscrit en tout cas, la Police Municipale de Marcq-en-Baroeul. Monsieur LHERBIER, mon Collègue, a évoqué tout à l'heure les moyens qui seront mis au profit de cette Police Municipale et notamment des équipements vidéo en renouvelant un certain pourcentage du parc du matériel, et nous allons continuer à le faire. N'oublions que ce CSU ne date que de 6 ans et que déjà aujourd'hui bien évidemment, compte tenu du matériel obsolète, il y a nécessité de le renouveler par des caméras beaucoup plus performantes. Monsieur le Maire, vous venez de le rappeler, nous venons d'embaucher deux ASVP. Il y a une embauche prochaine d'un Brigadier-Chef qui va être également faite. Vous m'avez accordé un budget supplémentaire pour le changement des radios et je souligne que c'est un atout essentiel parce que la radio, c'est la sécurité de nos agents sur le terrain. Nous venons également de nous inscrire dans l'interopérabilité, c'est-à-dire que nous avons un poste de radio aujourd'hui qui nous permet d'être en communication permanente avec les effectifs de la Police Nationale sur le terrain ce qui nous permet de doubler l'efficacité. Je regrette tout comme vous Madame GODDYN, les faits qui se sont passés, j'allais dire façon très ciblée sur la nuit de Noël dernier. La presse s'en est fait l'écho, nous ne communiquons peut-être pas suffisamment et c'est peut-être un de mes torts, mais je signale quand même, et vous l'apprendrez peut-être, qu'entre les Fêtes, notre Police Municipale a tourné 24/24 et a fait de très belles interpellations. Donc, nous savons mettre les moyens qu'il faut. Aujourd'hui, nous avons une collaboration encore d'autant plus étroite avec la BAC qui est venue nous rencontrer récemment et qui encore hier soir faisait une très belle interpellation de 4 individus, qui ne sont pas des Marcquois, et qui étaient en train de commettre des vols à la roulotte, c'est-à-dire des vols sur les véhicules dans notre commune. Je vous remercie».*

Monsieur le Député-Maire remercie Alain CHASTAN de ces précisions.

«Nous travaillons effectivement en ce moment pour optimiser effectivement les plages horaires d'intervention de nos Policiers Municipaux. J'en aurai terminé avec les charges de personnel en vous indiquant que par rapport aux autres villes comparables, les charges de personnel de notre commune sont de 582 euros par habitant et que nous sommes dans une épure extrêmement raisonnable puisque seuls, nos amis de La Madeleine nous battent : 496 euros à La Madeleine et 582 € ici. Mais la moyenne se situe plutôt aux alentours de 700 euros par habitant. C'est vous dire si nous restons rigoureux. Pourtant, Madame ROUSSEL, pour répondre à vos propos, l'année dernière, nous avons procédé à 37 embauches, 37 recrutements dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et voyez-vous, nous ne sommes pas toujours à vouloir essayer de trouver des solutions d'externalisation. Ce sont des postes pérennes qui ont été créés l'année dernière, -37-, et pour donner leur chance à des personnes qui doivent être soit en réinsertion, soit trouver une solution, nous avons embauché 38 CUI. Ce sont des contrats qui durent un maximum de deux ans et c'est l'occasion de remettre le pied à l'étrier à des personnes qui recherchent un emploi. Vous avez insisté, Madame ROUSSEL, sur le fait que la saine gestion de la Ville, nous, nous l'appelons comme cela, d'autres peuvent l'appeler autrement, nous a conduit à ne pas emprunter, Monsieur HARQUET, dit bien sûr, il ne faut pas emprunter, c'est nouveau d'ailleurs

parce que généralement, il nous dit toujours qu'il faut emprunter. Nous avons effectivement un autofinancement important de 5 millions d'euros. C'est rare dans une ville d'avoir aujourd'hui un autofinancement de 5 millions d'euros et nous avons également, vous l'avez souligné, un endettement qui pourrait être réglé en 6 mois de temps. Effectivement, il nous reste très peu de dettes sur la Ville de Marcq-en-Baroeul et par les temps qui courent, c'est plutôt une performance et une chance. En réalité, pour vous parler de la dette de la Ville de Marcq-en-Baroeul restante, elle est très faible, là aussi elle est de 94 euros par habitant aujourd'hui. Il reste 3.300.000 euros de dettes auprès de la Caisse d'Epargne, si je ne m'abuse, et après quelques dizaines de milliers d'euros de dettes très anciennes qui sont en train de disparaître et qui disparaîtront dans les mois qui viennent automatiquement puisque c'est une dette résiduelle. La seule dette qui nous reste, c'est 3.300.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne. Je vous annonce que dans les mois qui viennent, au prochain Conseil Municipal peut-être ou celui du mois de juin, je proposerai au Conseil Municipal de solder la dette de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Solder la dette de la Ville de Marcq-en-Baroeul, je pense effectivement qu'il n'y aura pas beaucoup de villes qui seront dans cette situation. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, ne plus avoir de dettes nous permettra justement de renforcer encore notre capacité d'autofinancement puisque dans la section d'investissement, il y a une part importante concernant le remboursement de la dette. Compte tenu des difficultés que nous rencontrons avec l'Etat, comment retrouver des marges de manœuvre, je m'engage dans les mois qui viennent à présenter un projet de délibération pour faire en sorte que la Ville de Marcq-en-Baroeul n'ait plus de dettes. Ce sera un atout pour faire face aux difficultés auxquelles nous devons faire face parce que figurez-vous que je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait une baisse de 1.045.000 euros de DGF de la part de l'Etat. Monsieur HARQUET a abordé cette question. Je ne sais pas qui est Harpagon dans cette affaire mais en tout cas, je sais qui fait la manche aujourd'hui, c'est plutôt le Gouvernement actuel et Monsieur François HOLLANDE. Non seulement l'Etat n'a plus d'argent mais compte sur les Collectivités Locales pour trouver des marges de manœuvre et leur rajoute également des dépenses. Vous disiez tout à l'heure, les rythmes scolaires, 300 à 350.000 euros de dépenses supplémentaires qui s'ajoutent à d'autres dépenses, l'augmentation des charges salariales, des cotisations de ceci, des cotisations de cela, ce qui fait qu'au total, nous avons 1.200.000 euros de dépenses supplémentaires imposées par l'Etat. 1.045.000 d'un côté et 1.200.000 de dépenses en plus de l'autre soit 2.200.000 €. Mesdames, Messieurs, c'est comme si l'Etat demandait à la Ville de Marcq-en-Baroeul d'augmenter les impôts des Marcquois de 11% ! C'est quelque chose de parlant, nous n'allons bien sûr pas le faire parce que nous avons une gestion saine et attentive du budget de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Mon Adjoint, Monsieur Pascal LHERBIER, vous a précisé tout à l'heure, quelques dépenses d'investissement très importantes que nous allons réaliser qui s'ajoutent à une politique sociale innovante et très dynamique. Nous avons créé des locaux pour les Restos du Cœur avec lesquels nous étions encore en une réunion la semaine dernière et nous aidons toutes ces structures de solidarité. Nous sommes attentifs au projet du Centre Social. Je vais également dans les mois qui viennent vous présenter des projets d'investissement très importants qui sans doute feront plaisir notamment à Madame ROUSSEL puisque j'ai bien l'intention de lancer rapidement le projet de

cinéma, le nouveau cinéma de la Ville de Marcq-en-Baroeul tel que nous l'ambitionnons et le projet de rénovation ou de réhabilitation ou de transformation de la Salle Doumer. C'est aussi un projet extrêmement important qui sera concomitant et je pense qu'il apportera un plus dans ce quartier où nous voulons avoir une grande réflexion sur l'espace entre Match et la Place Doumer et y porter une attention toute particulière. C'est certain, nous avons effectivement des ambitions pour la Ville de Marcq-en-Baroeul et nous allons faire des réalisations très importantes. Je n'insisterai pas sur le tableau des effectifs. Je vous ai déjà expliqué très gentiment, Monsieur HARQUET, que dans toutes les villes de France et de Navarre, il y a nécessairement une différence entre un document administratif technique sur lequel il y a nécessairement des postes qui sont à pourvoir ne serait-ce que parce que les vacances, si on veut embaucher des animateurs dans les centres aérés ou autres, il faut bien sûr que le poste soit prévu, et la masse salariale qui est parfaitement contenue dans la Ville. Pardonnez-moi si j'ai été un tout petit peu long mais voilà ce que je voulais vous dire en réponse aux observations qui ont été faites».

Est-ce que d'autres personnes veulent intervenir sur le Budget. Est-ce que nous pouvons passer au vote de ce Budget Primitif 2016 :

- **2016_01_N° 0013_DEL : Budget Primitif 2016 – Ville**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 32 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit)

Contre = 5 (PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0013_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2016_01_N° 0015_DEL : BUDGET PRIMITIF 2016 – HIPPODROME ET ACTIVITES DIVERSES**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 32 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit)

Abstentions = 5 (PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0015_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2016_01_N°0016_DEL : BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET SPIC CINEMA**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 32 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit)

Abstentions = 5 (PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0016_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Monsieur le Député-Maire : *«Si vous me le permettez, je voudrais dire un petit mot sur les taux de fiscalité sur la Ville de Marcq-en-Baroeul parce que parfois on raconte un certain nombre de choses qui sont assez inexactes. Les impôts, la fiscalité dans une Ville, c'est une valeur locative multipliée par un taux. Il y a eu une injustice faite à la Ville de Marcq-en-Baroeul dans les années 1970, puisque les valeurs locatives ont été évaluées de manière extrêmement élevées et donc la Ville de Marcq-en-Baroeul qui a besoin d'un produit pour gérer la Ville a toujours eu une politique de faible taux. Le taux de fiscalité de la Ville de Marcq-en-Baroeul est assez faible et pourtant, nous ne l'augmentons pas, c'est une sacrée performance. Le taux de la taxe d'habitation était en 2015 de 28,89%, il restera en 2016 de 28,89%. J'attire votre attention que c'est le plus faible taux de toutes les villes de la Métropole à l'exception de la Ville de La Madeleine où le taux est de 24,50%, le nôtre étant de 28,89%. Mais bien évidemment, dans la mesure où les impôts sont une valeur locative multipliée par un taux, les Marcquois payent plus chers à la Région ou au Département car le taux est le même pour toute la région et comme notre valeur locative est élevée, les Marcquois payent plus à la Région et au Département que d'autres. C'est une explication qu'il faut bien comprendre et je pense que la Région, le Département devraient être encore plus attentifs à nous aider parce que nous contribuons plus que d'autres. En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux était de 14,95%. En 2015, il sera de 14,95% en 2016 et là encore nous sommes parmi le taux le plus faible de toute la Métropole. Pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, le taux était de 20,40%, il continuera à être de 20,40%. Je vous invite à voter la délibération sur la fixation des taux :*

- **2016_01_N° 0014_DEL : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE**

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 32 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit)

Contre = 5 (PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0014_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Je remercie Monsieur Pascal LHERBIER, je remercie les Services, les documents sont incontestablement très clairs. Ils sont toujours à votre disposition pour vous fournir les explications utiles, je les remercie beaucoup pour tout le travail accompli pour la préparation de ce Budget. Nous allons poursuivre les délibérations.

- **2016_01_n° 0019_DEL : Ecole Saint-Christophe : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte en Haute Savoie. Année scolaire 2015-2016**

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL :** *«Tout simplement, je voterai contre cette délibération».*

Monsieur le Député-Maire : *«C'est une des choses sur lesquelles nous sommes toujours divergents mais nous nous efforçons toujours d'aider les écoles parce que nous sommes dans une Ville où il y a autant d'enfants qui sont dans le privé que dans le public. C'est notre devoir, bien évidemment de favoriser l'école de la République. L'école publique avec des écoles qui sont dans un état impeccable, avec des travaux très importants qui sont fait chaque année, avec un budget dédié chaque année. C'est notre honneur d'avoir des écoles en parfait état de fonctionnement mais quand il y a des subventions qui sont demandées pour des classes de découverte, c'est aussi notre devoir d'être attentif aux demandes qui nous sont faites».*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 34 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/FN)

Contre = 1 (/PC)

Abstentions = 2 (PS-Verts)

La délibération 2016_01_N°0019_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2016_01_N° 0020_DEL : Année scolaire 2016/2017 – Carte scolaire**

➤ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL :** *«Je pense que cette délibération mérite quelques informations et précisions quant à la position de la municipalité. Tous les ans, à cette période, nous vous présentons une délibération qui concerne la carte scolaire donc plus précisément, des retraits de poste. Vous avez dû lire avec beaucoup d'attention que nous avons pris toutes les précautions. Cependant nous sommes bien obligés de prendre acte de la décision de l'Education Nationale. C'est sa première compétence mais dans le même temps, nous sollicitons effectivement un réexamen. Pourquoi ? Parce que, pour vous dérouler le fil et essayer d'être la plus rapide possible, nous avons été informés la semaine dernière du projet du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de supprimer deux postes d'enseignants, l'un à l'école élémentaire Charles Péguy et l'autre concernant l'école maternelle Desrousseaux. Au-delà de la sécheresse des chiffres et de cette réalité de voir un peu moins d'enfants dans certains quartiers, je souhaitais vous apporter un éclairage sur la situation de ces deux écoles ainsi que nos motivations pour souhaiter par l'intermédiaire de cette délibération, que le DASEN puisse réexaminer la situation au regard des effectifs inscrits à la rentrée de Septembre 2016. En effet, en ce qui concerne l'Ecole Charles Péguy, nous pouvons nous étonner, je suis la première à être étonnée, qu'une fermeture de classe soit programmée alors que, paradoxalement, les chiffres pour la rentrée 2016, que nous suivons au jour le jour -puisque l'Etat a la compétence de supprimer des postes mais que la Municipalité à la compétence d'inscrire les enfants-, montre une augmentation de 18 élèves. Donc évidemment, je ne comprends pas ce retrait. Je ne manquerai pas également de souligner l'importance de ce groupe scolaire dans le contexte de Politique de la Ville que notre commune a engagé depuis deux ans. Est-il besoin, aussi Chers Collègues, de vous rappeler et je pense que là il y aura une unanimité. Que l'école demeure le repère principal pour*

assurer la formation du futur citoyen, un lieu privilégié qui produit du lien social et républicain. Et puis, on le sait tous, des classes à effectif réduit et raisonnable, sont un atout majeur pour lutter contre le décrochage scolaire, pour une prise en compte plus importante de chaque enfant dans son parcours, dans les écoles et en dehors de l'école. Des classes également où la parole de l'enfant peut être prise en compte réellement. Des classes qui permettent de refaire de l'école publique un lieu où, on le dit beaucoup dans les discours, il fait bon vivre ensemble et apprendre à vivre ensemble. De plus, l'école reste un lieu de stabilité dans une période de troubles et d'interrogations, un lieu de réussite dans un quartier où les services publics constituent un des facteurs d'attractivité. De plus, Chers Collègues, la presse est là, dans la Voix du Nord du Jeudi 21 Janvier, le Recteur d'Académie se félicitait du renforcement du dispositif plus de Maîtres que de classes. Magnifique, bien que globalement, les effectifs, dans le premier degré, soient en baisse. Ici à Marcq, il s'agirait d'accepter d'avoir plus d'élèves et moins de classes. Cherchez l'erreur. En ce qui concerne l'école Desrousseaux, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette décision de l'Education Nationale car supprimer une classe ne fait qu'entériner un constat. Donner un coup de trait comptable qui ne peut être une réponse pour dynamiser une école mais au contraire lui renvoie une image négative. C'est pourquoi, pour être toujours très positive, la Ville souhaite et invite à étudier avec les Services de l'Education Nationale, la possibilité d'un groupement pédagogique entre les deux écoles du groupe scolaire de l'Arbre Vert. La mutualisation au sens noble du terme des moyens dans un projet d'école ambitieux dès lors qu'il concerne un ensemble scolaire cohérent et des équipes d'enseignants pleinement associés serait, je le pense, susceptible de créer une nouvelle dynamique propice à favoriser l'attractivité de ce nouveau groupe. En conclusion, Chers Collègues, ces fermetures de classe annoncées sont le signe tangible du désengagement, une fois de plus, de l'Etat, ce qui correspond fort peu aux différents discours de la République sur l'égalité des chances».

► **Intervention de Martine ROUSSEL :** *«Les propos récents de la Ministre de l'Education qui se veut encore nationale pour l'instant et du Directeur de l'Académie du Nord m'avaient fait espérer que, cette année, nous n'aurions pas à connaître de suppressions de postes dans les écoles publiques de notre commune. C'était croire, mais la période est passée, ... au Père Noël....*

Encore deux postes qui pourraient être supprimés en septembre prochain, un en maternelle, un en primaire. Et en cela nous ne pouvons qu'en prendre acte et vous autoriser Monsieur le Député-Maire ou Madame l'Adjointe à demander le réexamen de ces décisions, comme d'habitude mais c'est tout à propos et j'ai apprécié beaucoup votre intervention.

Par contre, je ne doute pas que vous pourrez faire valoir que l'une des suppressions concerne l'école Péguy, école inscrite dans le dispositif «politique de la ville » du quartier de la Briqueterie, ce qui est en totale contradiction avec ce qui est inscrit dans ce cadre de Politique de la Ville où l'on peut donner des moyens supplémentaires aux groupes scolaires qui dépendent de ce quartier et j'ose espérer que pour l'école

maternelle Desrousseaux, des arguments aussi percutants pourront être valorisés mais j'ai apprécié, à part le regroupement scolaire, parce que je me pose toujours des questions, de ce que vous venez d'annoncer. Merci».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL et passe la parole à Monsieur HARQUET :

«Effectivement dans cette délibération de suppression de postes demandée par le Rectorat, ce n'est pas admissible et surtout pas dans le contexte actuel. J'apprécie également les explications que vient de nous donner Madame LONGUEVAL qui répondent assez bien à nos préoccupations. Je voudrais ajouter deux choses : d'abord, expliquer qu'au niveau départemental, au niveau de l'Académie du Nord, la rentrée 2015 s'est quand même traduite par 200 postes nouveaux dans le premier degré et 80 dans les autres. Ces chiffres permettent de rattraper partiellement les suppressions massives que nous avons connues dans le quinquennat précédent. Certains jugeront ce rattrapage un peu tardif mais aussi ils s'expliquent dans la mesure où on a réintroduit la formation des Maîtres qui a été réactivée en 2013. Le temps de les former, le temps de leur donner une affectation, il est logique que cela ne se produit en plein effet que sur la rentrée 2015. Reste que les deux postes que l'on envisage de supprimer n'est pas acceptable mais il faut aussi dire que c'est peut être aussi l'arroseur arrosé. C'est-à-dire que la décision qui a été prise par notre Municipalité contre l'avis des parents de maintenir le samedi matin au lieu du mercredi dans le cadre des rythmes scolaires a fragilisé quand même nos écoles publiques même si on m'a indiqué qu'il y a quelques chiffres un peu plus intéressants. N'en reste pas moins que la réalité et que de nombreux élèves ont quitté le secteur public pour aller dans le secteur privé avec la complicité un peu passive de la Majorité Municipale. Je note aussi qu'actuellement, par rapport à ces débats sur le mercredi, la Ville de La Madeleine revoit sa position à travers des Conseils extraordinaires. Je ne sais s'il en est prévu de même ici à Marcq-en-Baroeul, mais la question pourrait aussi se poser. Voilà je ne veux pas développer par rapport aux motifs puisqu'ils rejoignent exactement ceux qu'a développés Madame LONGUEVAL. Effectivement, Politique de la Ville, décrochage scolaire, ce sont deux éléments sur lesquels il convient d'appuyer pour maintenir ces postes dont notre Ville a besoin. Merci».

Joëlle LONGUEVAL : *«Monsieur HARQUET, je veux bien être gentille mais je ne peux pas vous laisser dire des mensonges et vous le savez très bien. -Et vous lisez, je l'espère-, si ce n'est pas fait, je vous y invite, à lire les comptes rendus de la Commission Enseignement de cette Ville qui sont d'une précision redoutable avec les chiffres à la virgule près. Nous avons 2.500 élèves dans le public, 2.500 élèves dans le privé. Les 2.500 élèves du privé sont à plus de 40% des élèves extérieurs, non-Marcquois. Je suis Adjointe depuis 1995, cela commence peut-être à vous peser mais c'est comme cela donc j'ai l'historique, j'ai les chiffres, j'ai la mémoire quand sept enfants Marcquois vont en école publique et trois enfants Marcquois vont en école privée et cela fait des décennies que c'est comme cela et cela fait des années que je le redis, les chiffres sont là à l'appui. Je ne peux pas vous laisser faire des annonces qui sont fausses. Quant aux rythmes scolaires, quand vous dites qu'à La Madeleine on fait*

des Conseils extraordinaires, etc... là aussi il y a eu un courrier du DASEN qui disait la rentrée s'est très bien passée mais à quelques rares exceptions, il y a eu des dysfonctionnements et donc là où il y a des dysfonctionnements, faites des Conseils extraordinaires. Il y a des Conseils à La Madeleine, il y a des Conseils à Marcq-en-Baroeul. Je tiens à votre disposition une lettre co-signée du Maire de Marcq-en-Baroeul et du Maire de La Madeleine rappelant que nous avons signé un PEDT qui est valable jusqu'en 2017 avec un arrêté préfectoral. Donc voilà, on ne change pas en cours d'année. Vous parliez de la masse salariale et des emplois. Je vous signale que les TAP pour les maternelles, nous avons 85 agents qui travaillent et qui sont mobilisés tous les jours et pour les élémentaires, 38 agents, ce qui fait que nous avons une masse salariale à 360.000 euros et un budget de fonctionnement pour les TAP à 45.000 euros et nous avons 80% des élèves qui participent aux TAP pour la Ville de Marcq-en-Baroeul. Voici les quelques précisions. Je ne développerai pas, ce n'était pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Député-Maire met au vote cette délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0020_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2016_01_ N° 0021_DEL : Demande de subvention pour des travaux d'enfouissement et de mise en technique discrète des réseaux concessionnaires et d'éclairage public – Quartier des Hautes-Loges phase n°2, rue de Hurtevent, rue Louis Braille, rue Jacques Lacascade, rue du Quesne et rue Edouard Schwoob**

➤ **Intervention de Françoise GOUBE :** *«Vous savez que dès que des travaux sur la voirie sont organisés, la Ville accompagne ces travaux qui sont réalisés par La MEL en participant aux enfouissements ou à la mise en technique discrète des réseaux notamment électriques. Cela a un coût pour la Ville, c'est extrêmement élevé. Vous avez vu dans le budget que Monsieur LHERBIER vous présenté, il y en a à peu près pour 800.000 euros. La MEL, à la place du SIMERE avec les changements liés à la Loi MATPAM, aide, subventionne éventuellement, ces travaux à hauteur de 40%. C'est limité à 250.000 euros et ces travaux sont ceux prévus dans un certain nombre de rues citées: les rues de Hurtevent, Louis Braille, Jacques Lacascade, Quesne et Edouard Schwoob mais je précise quand même que ces travaux vont avoir lieu dans les trois ans qui viennent. Ils ne sont pas tous prévus pour l'année prochaine. Certains sont déjà en cours notamment les Hautes Loges où nous allons faire les travaux d'enfouissement en 2016.*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0021_DEL est adoptée à l'unanimité

- **2016_012_ N° 0024_DEL : Accompagnement dans l'emploi - Contrat Unique d'Insertion**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET** : *«Le débat a déjà eu lieu dans la Commission Technique Paritaire, donc je ne vais pas le recommencer ici. Je vais simplement rappeler de façon un peu plus officielle que lors de cette Commission on a donné des assurances à toutes les parties que les indemnités des titulaires actuels seraient maintenues sous une forme ou sous une autre à étudier et qu'effectivement à partir du moment où l'on aura abrogé les anciennes délibérations et repris les nouvelles, celles que l'on va voter ce soir, on repartira sur un nouveau régime. C'est juste de façon un peu officielle qu'il soit bien consigné que l'on a pris cet engagement devant les partenaires sociaux et qu'il faudra le maintenir. Je vous remercie».*

Alain CHASTAN : *«Monsieur HARQUET. Merci effectivement d'avoir souligné que cette délibération qui avait été d'abord soumise en Comité Technique Paritaire, avait été votée à l'unanimité, y compris par les délégations syndicales. Je vais remettre un peu dans le contexte pour que le public puisse comprendre de quoi il s'agit. Il s'agit des contrats des CUI ce que l'on appelé les contrats aidés qui sont des contrats de 6 à 12 mois renouvelables dans la limite de 24 mois et à raison de 20 heures par semaine. La rémunération de ces contrats est fixée sur la base minimale du smic horaire multipliée par le nombre d'heures de travail. Jusqu'à présent, la Ville, par une délibération de Décembre 2005, accordait une prime de fin d'année qui était l'équivalente d'un 13^{ième} mois à ces contrats aidés. Il faut savoir que nous avons fait l'objet d'un rapport et d'un contrôle, il n'y a pas si longtemps, de la Chambre Régionale des Comptes. Que la Trésorerie Principale, à la suite de ces contrôles, devient de plus en plus tatillonne. Cette même Trésorerie Principale nous a fait remarquer que nous n'étions pas tout à fait dans la légalité en accordant cette prime de fin d'année car il s'agit de contrats de droit privé et qui ne sont pas pérennes et nous a invité à beaucoup de prudence. Si nous maintenons cette pratique, nous risquons de devoir redemander aux intéressés, les sommes indûment versées. La délibération que nous vous proposons ce soir, est de bien abroger la délibération de 2005 de repartir sur un engagement à prendre des Contrats Aidés, je signale même que la délibération va même au-delà du nombre que nous avons jusqu'à présent qui est de 37 Contrats Aidés puisque nous vous proposons de pouvoir embaucher jusqu'à maximum 45 Contrats Uniques d'Insertion pour se donner une souplesse maximum. Cette prime de 13^{ième} mois ne sera pas versée pour les nouveau Contrats qui démarreront à compter du 1^{er} Février 2016 mais pour tous les contrats en cours bien évidemment elle est maintenue».*

► **Intervention de Martine ROUSSEL** : *«Je voulais intervenir sur cette délibération comme je l'avais fait lors de la Commission Finances et Personnel. CES, CEC, CAE, aujourd'hui des CUI, des dispositifs pour accompagner des publics fragilisés face à l'accès à l'emploi, contrats mis en place par le gouvernement précédent, maintenus et amplifiés aujourd'hui sous d'autres formes. Malgré tous ces artifices, comme avec les contrats du Service Civique, la tentative d'inversion de la courbe du chômage reste une illusion ! Vous nous avez donné les chiffres tout à l'heure, Monsieur le Député-Maire.*

20 heures par semaine, payées au SMIC horaire. Quelle chance ont ces personnes !!! Et la possibilité de se voir renouveler leur contrat une fois !!! Quelle aubaine ! Je ne peux me résoudre effectivement à accepter cette situation.

En plus, ces salariés bénéficiaient d'une prime de fin d'année. Excusez-moi du peu ! En abrogeant la délibération que vous aviez prise en décembre 2005, vous la supprimez pour les nouveaux contrats. C'est encore une fois, niveler vers le bas les rémunérations de ces personnes, bien souvent malheureusement considérées comme des «travailleurs pauvres» qui doivent faire vivre leurs familles, les loger, les nourrir et élever leurs enfants. Je ne pense pas qu'avec de tels contrats on va réussir à vraiment donner de l'envie aux personnes qui veulent trouver du travail. Merci».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (/PC)

La délibération 2016_01_N°0024_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2016_01_n° 0026_DEL : Signature du contrat de mixité sociale**

► **Intervention de Jean-Louis MUNCH** : *«C'est une délibération qui nous permet de signer un contrat de mixité sociale avec la Préfecture. C'est un contrat qui nous engage jusqu'en 2019 avec l'objectif de promouvoir une politique dynamique en matière de logement social. La Préfecture s'engage elle, à être facilitateur à la fois dans le cadre de mobilisation du foncier éventuellement appartenant à l'Etat mais également en terme de dérogation qu'il pourrait être intéressant de mettre en œuvre notamment au regard des règles liées à l'urbanisme notamment celles qui pourraient limiter la densité. C'est un contrat qui nous engage également à un suivi puisque, en fait, il est prévu de faire un bilan deux fois par an et cela nous permettra de faire le point sur la qualité des objectifs atteints ou pas, ou en voie d'être atteints et de voir comment les différentes actions ont été mises en œuvre pour tendre vers l'objectif des 25% de logements sociaux. Nous avons tout intérêt à voter cette délibération».*

► **Intervention de Sylvie GODDYN :** *«Avec 3.093 logements sociaux, notre Ville compte 18% de logements sociaux. Or, la loi DUFLOT nous presse d'atteindre 25% de logements sociaux. Pour satisfaire aux obligations de la loi, on nous impose donc quand c'est possible, la construction de 30% de logements sociaux. Ce seuil étant difficile à atteindre, vous proposez donc de signer un contrat de mixité sociale avec l'Etat, La Métropole et les bailleurs présents dans la commune. L'année dernière je m'inquiétais déjà des conséquences financières que pourraient avoir les amendes prévues par la loi pour le budget de notre commune. D'autant que la loi majore de 5 fois les prélèvements des communes qui n'ont pas atteints leur objectif. Mais avec ce contrat de mixité, la question se pose désormais de la liberté de notre commune puisque que cette contractualisation va nécessairement un droit de regard de l'Etat et de La MEL sur notre politique urbaine. Je voterai donc contre cette délibération».*

► **Intervention de Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Nous ne pouvons que vous appuyez pour ce contrat de mixité sociale pour la délibération 26. La Préfecture se propose d'être facilitatrice sur nos dossiers d'urbanisme à travers cette convention. Voilà une coopération Etat-Collectivités qui ne peut être qu'efficace pour les deux parties. La participation pour aider un bailleur privé à produire des logements sociaux pour la délibération 27 est une bonne idée mais elle vise bien sûr, à diminuer nos pénalités pour insuffisance de logements sociaux, nous nous félicitons que ces 140.000 euros soient réinjectés dans l'économie de notre Ville. Pourtant, nous n'atteignons pas les 25% et la destruction des logements sociaux sur la commune ne va pas faire augmenter notre taux. Ces personnes ne sont pas toutes relogées sur Marcq mais souvent à Mons-en-Barœul ou à Wasquehal. Je vous remercie de votre attention».*

Jean-Louis MUNCH : *«Le dernier chiffre qui nous a été communiqué début d'année par la Préfecture mentionne que nous sommes maintenant à 18,47% de logements sociaux, ce qui marque une progression. Certes, nous ne sommes pas encore aux 25% mais il y a une réelle progression. Sur les pénalités, il faut savoir effectivement que nous bénéficions de la dotation de solidarité urbaine dans le cadre de la Politique de Ville – Quartier de la Briqueterie, atteignant également 15% de logements sociaux. Comme ces deux conditions sont réunies, nous sommes exonérés de pénalités. D'autre part, il faut savoir que cette pénalité est calculée sur les subventions qui sont versées, il a deux ans, et actuellement, nous sommes largement en surplus et nous pourrions très bien nous passer du versement des 140.000 euros que nous vous proposerons dans la délibération suivante. Il y a une réelle volonté de vouloir dynamiser notre politique de logement social».*

Monsieur le Député-Maire les remercie. *«Nous ne sommes effectivement pas redevables aujourd'hui et pourtant nous allons aider à la construction de logements sociaux dans la Ville. J'ajouterai, Madame, pour être bien précis, que nous ne sommes pas en train de détruire des logements sociaux dans la Ville de Marcq-en-Barœul. Peut-être faites-vous référence à la destruction des immeubles en cours, Rue Gabriel Péri avec Lézis, vous savez que des reconstructions sont en cours, d'ailleurs en plus grand nombre que ceux détruits. Bien évidemment, si à chaque fois qu'il y a une loi on rajoute 5% sans même réfléchir une seule seconde à ce que cela représente 5%,*

nous n'allons jamais nous en sortir. Demain on peut dire 30% ! Je vais vous dire une chose, nous sommes au bout d'un système qui n'a pas de sens. En réalité, aujourd'hui, il n'y a pas véritablement de réflexion sur le parcours résidentiel de nos habitants, ce qui est catastrophique dans la mesure où l'on n'aide pas les gens à devenir propriétaire de leur logement, même si à Marcq-en-Baroeul, il y a 60% de propriétaires. Si on les maintient dans un statut de locataire, il n'y a pas de renouvellement des populations dans le parc locatif social. Il y a parfois des personnes, je n'ai rien contre elles, bien évidemment, qui vivent dans un logement où elles étaient avec leur conjoint, leurs enfants. Elles restent dans ce logement même si les enfants sont partis. Si nous étions sur la notion de parcours résidentiel, elles partiraient sans doute, trouvant un autre appartement et il y aura des jeunes qui viendraient, avec des enfants qui iraient dans nos écoles, dont on parlait tout à l'heure. Et je crois que si nous arrivions un jour dans notre pays à avoir une réflexion dépassionnée sur ce sujet, et se demander, quel est notre devoir ? En réalité, il est d'autant plus absurde que ces jeunes arrivent dans des quartiers souvent périphériques où nous allons devoir créer du logement, puis nous aurons besoin d'équipements publics, de crèches, d'écoles, d'assainissement, de routes, de voirie, etc... et à l'inverse, dans d'autres quartiers nous aurons des écoles qui vont se vider de plus en plus. Je n'arrive pas à comprendre que dans notre pays, nous ne nous mettions pas un jour autour d'une table sur cet enjeu considérable. On nous dit les règles liées à l'urbanisme devront être évoquées, notamment celles qui pourraient limiter les densités. Mais arrêtons de réfléchir de cette manière en disant, voilà il va falloir densifier. Ce n'est pas cela le problème. Il faut réfléchir au parcours résidentiel des gens pour que nous puissions les aider à évoluer selon leur vie, leur âge et leurs besoins. Ainsi il y aura toujours du monde dans les quartiers où se trouvent les équipements publics. C'est ruineux de continuer à faire l'inverse. Il y a une vraie réflexion en pleine osmose avec le développement durable. Peut-être qu'un jour, nous arriverons à avancer ensemble sur ce sujet et qu'il ne devrait pas être aussi polémique qu'il l'est me semble-t-il dans notre pays. Merci Monsieur MUNCH sur cette première délibération».

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/PC)

Contre = 1 (/FN)

La délibération 2016_01_N°0026_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

- **2016_01_N° 0027_DEL : Participation financière à une opération de création de logements locatifs à vocation sociale, angle des rues Briqueterie/Dunant**

Jean-Louis MUNCH : «*Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la précédente, c'est-à-dire qu'il s'agit de faciliter la construction de neuf logements par la Société Logis Métropole, nous vous proposons de subventionner ce projet à hauteur*

de 140.000 euros. Sachant effectivement que l'on n'est pas redevable, c'est vraiment une politique volontaire ».

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/Non-Inscrit/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_01_N°0027_DEL est adoptée à l'unanimité

--- oOo ---

Monsieur le Député-Maire invite ensuite les Élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion sont adoptées à l'unanimité

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature du registre des délibérations,

Monsieur le Député-Maire les remercie pour leur participation, remercie le public et la presse pour leur présence, et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre, comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.